

# LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4156 du Jeudi 15 Décembre 2022 - 70<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## NOTRE JOURNAL A 70 ANS

### AFFAIRE ABDOUL MADJID TRAORE

## Le SYNAPHAC suspend son préavis de grève



Les membres du bureau exécutif national du SYNAPHAC (P.3)

### CONGOLAISE DE RAFFINAGE (CORAF)

## Une marche sportive a ouvert les activités marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire à Pointe-Noire (P.5)

### DISPARITION DE TSHALA MUANA

## Le mutuashi orphelin de sa reine



(P.17)

### SNPC

## Moderniser la raffinerie, en augmentant sa capacité pour une plus grande couverture du marché congolais



Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo

(P.20)

**CANAL+**

**kongosja Lounge**  
A PARTIR DU 11 DECEMBRE sur CANAL+

LE DECODEUR HD 1000 FCFR TTC  
- 5000<sup>ème</sup> DES EVASION

**39 LA FETE CONTINUE !**

### ENVIRONNEMENT

## Des arbres pour protéger le Mont Cardinal Biayenda, mais ...

### EDITORIAL

## L'Amérique est de retour !



Des sacs de protection contre les érosions (P.10)

## ANNONCE LEGALE

### OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du Travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, Téléphones: (242) 05 553 15 07/06 675 15 15, Pointe-Noire.

### «AFRIWELL HEALTH CONGO» S.A.R.L.U SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital de Francs C.F.A: Un Million (1.000.000)  
Siège social: Rue Mboukou Massi, quartier Wharf,  
Arrondissement N° 1, E. P. LUMUMBA, Pointe- Noire, République du Congo.

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 03 juin 2021 par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales, une société à responsabilité limitée unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le 07 juin 2009, sous le numéro 3918, Folio 103/21 et ayant pour principal objet social:

- Les activités d'une plateforme digitale de télémédecine visant, grâce à la technologie moderne, notamment à connecter, à mettre en contact, en relations les patients avec les professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes), de manière rapide et efficace;

- Prestations de services en

milieu médical;

- Et la représentation de sociétés étrangères ayant un objet social similaire.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 13 juillet 2021, sous le numéro RCCM: CG-PNR/01-2021-B13-00318, cette société a pour gérante Madame ITOUA NGAPORO, née OWO-NA Joëlle Constance Liberté, de nationalité congolaise, née le 25 octobre 1986 à Douala, République du Cameroun, titulaire d'un passeport délivré à Brazzaville le 30 juin 2021, sous le numéro 0A0485795 et demeurant rue Mboukou Massi, quartier Wharf, arrondissement N°01, Emery Patrice LUMUMBA, à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour avis,

**Maître Raymond ASSAH,**  
Notaire.

## Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville; B.P.: 1431, Tél.: 05 539 37 46/05 736 64 64, République du Congo

## INSERTION LEGALE

### «CENTRALE DE DISTRIBUTION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES»

En sigle «CEDIS SARL»

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social: Cinquante Millions (50 000 000) de Francs CFA  
Siège social: Avenue de l'Indépendance, rond-point 5 chemins, Quartier Mpaka,  
Boîte postale: 5723, Pointe-Noire, République du Congo.  
RCCM: CG-PNR-01-2006-B12-00112.

### AGREMENT DE CESSIONS DES PARTS SOCIALES- REVOCATION DE LA COGERANTE-EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL-MISE A JOUR DES STATUTS

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «CENTRALE DISTRIBUTION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES», en sigle «CEDIS SARL», reçu par le Notaire soussigné, en date du 31 octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, le 21 novembre 2022, Folio 218/32, N°9134; les associés de ladite société ont procédé:

1- A l'agrément de cessions des parts sociales;

2- A la révocation de la cogérante avec annulation de tous les pouvoirs qui lui avaient été accordés;

3. A l'extension de l'objet social de la société;

4. A la mise à jour des statuts.

Le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été effectué sous le n°CG-PNR-01-2022-D-01159, le 25 novembre 2022.

Fait à Pointe-Noire,  
le 06 décembre 2022.

Pour avis,  
**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,**  
Notaire.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire  
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél: 06664.85.64/04432.52.12.  
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

## IFP TRAINNG CONGO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital social de 3.000.000 FCFA.  
Siège social : Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 8ème étage, Entrée B,  
Pointe-Noire, République du Congo  
RCCM N° CG-PNR-01-2018-B14-00032

## ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal des décisions de l'Associée unique de la société par Actions simplifiée IFP TRAINING CONGO, en date du 27 Juin 2022, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 11 Août 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 19 Août 2022, sous le folio 155/18 N°6958, il a été décidé de la poursuite des activités commerciales en République du Congo.

PNR-01-2021-M-01427, du 04 octobre 2021.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2018-B14-00032.

Fait à Pointe-Noire, le 09 Septembre 2022.

Pour avis.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire  
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél: 06664.85.64/04432.52.12.  
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

## ES-KO CONGO SARL.

Société à responsabilité limitée  
Capital social: 100.000.000 de Francs FCA / Siège social: 163, avenue Jacques Opangault, BP 1624  
Pointe-Noire, République de Congo / R.C.C.M: CG-PNR-01-2002-B12-00255

## ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société ES-KO CONGO, société à responsabilité, en date du 29 Aout 2022, enregistré aux domaines et timbres en date du 06 septembre 2022, sous le folio 166/7 n°7356, il a été décidé de la nomination de nouveaux gérants:

- Monsieur Massimo CIANO en qualité de nouveau gérant;  
- Et Monsieur Roger Philippe SMITH en qualité de co-gérant.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de

Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01053, du 14 Septembre 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2002-B12-00225.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Septembre 2022.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

## INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le quatorze Novembre deux mille vingt-deux, enregistré folio 215/15, n°9011, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel;

**Dénomination:** «R&W PRO»;

**Objet:** La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

- Gestion, du Personnel Intérim;
- Négoces;
- Représentation des Entreprises (Assistances, Orientation);
- Logistique;
- Manutention.

**Capital:** FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000).

**Siège:** Quartier Mpita, 14 rue Jérôme MOE BALOU, zone OCI, Téléphone: 05.049.21.76, Pointe-Noire, République du CONGO.

**Gérance:** Par Madame Nadège Audrey MABIALA MALONDA épouse MATSIONA.

**RCCM:** La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-B12-00233.

Pour avis,

**Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.**

## EXMAR SINGAPORE SUCCURSALE CONGO

Succursale de la société Exmar Singapore Pte Ltd  
Société par actions au capital de 80. 000 dollars singapouriens  
ayant son siège social au 3 Hoe Chiang Rd, BP 089315 à Singapour  
et domiciliée au Congo S/C PricewaterhouseCoopers Tax & Legal  
au 88 avenue du Général de Gaulle, B.P.: 1306, Pointe-Noire  
RCCM: CG-PNR-01-2022-B21-00002

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Exmar Singapore Pte Ltd, propriétaire de la succursale Exmar Singapore Succursale Congo, en date du 29 novembre 2022, reçu au rang des minutes de Maître Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, le 5 décembre 2022, sous le répertoire n°530/ MN/022 et enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre) le 6 décembre 2022, sous le n°9458, folio 228/17, il a notamment été décidé de réactiver la succursale Exmar Singapore Succursale Congo, à la suite de sa mise en sommeil par délibération du Conseil d'administration de la société Exmar Singapore Pte Ltd en date du 10 juin 2022, et de nommer Monsieur Olivier Dekkers en qualité de second représentant légal de la succursale.

Dépôt dudit procès-verbal a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 7 décembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01195. L'inscription modificative de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée le même jour sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01443.

Pour avis,

**Le Représentant de la succursale**

BIOMETRIE

# Démarrage de l'enrôlement des agents civils de l'Etat

C'est le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, qui a procédé au lancement de l'opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat, des enseignants volontaires et communautaires du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, le 12 décembre 2022, à Brazzaville.

L'opération se déroule, dans un premier temps, à Brazzaville et s'étendra sur l'ensemble du territoire ainsi que dans les représentations diplomatiques à l'étranger, à travers le projet Numéro d'identité unique (NIU). Elle permettra, entre autres, la maîtrise des effectifs des agents civils de l'Etat pour assurer la rationalisation des profils ainsi qu'une meilleure répartition technique et géographique des personnels, dans le but de promouvoir des services publics de qualité. Il s'agira également, de maîtriser la masse salariale, les statistiques tant quantitatives que qualitatives des agents civils, afin de donner à l'Etat des outils nécessaires à la gestion des personnels et d'améliorer l'efficacité de son action.

Ayant la charge d'organiser cette activité, le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, Firmin Ayessa, a martelé que la mise en place d'une administration moderne et performante, au service du développement ainsi que des besoins des usagers étaient essentiels. «Il a été établi et admis par tous que la consolidation et la stabilisation du fichier des agents civils de

l'Etat issu du recensement de 2016 devait nécessairement passer par la réalisation de l'opération d'enrôlement biométrique, étape ultime et décisive pour la maîtrise des effectifs, partant de la masse salariale», a-t-il dit.

Le Premier ministre a, quant à lui, interpellé les membres du gouvernement et les responsables administratifs sur la nécessité d'assister et d'accompagner les équipes chargées de la conduite de cette opération. L'enrôlement biométrique est organisé avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, par l'entremise du projet de réformes intégrées du secteur public (PRISP) et du projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED). Pour la représentante de cette institution financière au Congo, Mme Korotoumou Ouattara, l'enjeu est la mise en place du système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat (SIGRHE) et d'une base de données fiables du personnel du secteur de l'éducation en particulier. La problématique de la maîtrise des effectifs des agents civils de l'Etat et de la fiabilité des données à la gestion des ressources humaines



Une phase de l'enrôlement expliqué au Premier ministre

est la préoccupation de notre institution.

L'opération se déroulera en plusieurs phases, et s'effectuera du 12 décembre 2022 au 27 janvier 2023. Elle mobilise 250 acteurs répartis en quinze équipes. Les sites retenus sont les sièges des ministères, des institutions constitutionnelles et des établissements publics; la préfecture et la mairie de Brazzaville; le siège du district de l'Ile Mbamou. La deuxième phase, dont les dates sont à communiquer, concernera le reste du pays pour une durée de trente jours. La dernière phase se déroulera dans les missions diplomatiques et consulaires pendant deux semaines.

Avant le lancement officiel de l'opération, le ministre de la Fonction publique, Firmin Ayessa, et celui de l'Enseignement général, Jean Luc

Mouthou, ont réceptionné le 6 décembre à Brazzaville des matériels et équipements. Il s'agit des ordinateurs, des imprimantes multifonctions, des imprimantes monochromes Laser et des consommables de bureau.

Réceptionnant le matériel des mains de la représentante de la Banque mondiale au Congo Korotoumou Ouattara, Firmin Ayessa a salué l'excellente coopération qui existe entre le Congo et la Banque mondiale. «Ces équipements permettront de conclure enfin l'opération tant attendue. Les agents formés pour la cause feront bonne prestation», a-t-il assuré.

Philippe BANZ & Esperancia MBOSSA-OKANDZE

AFFAIRE ABDOUL MADJID TRAORE

# Le SYNAPHAC suspend son préavis de grève

Après l'Ordre des pharmaciens, le tour est au syndicat national des pharmaciens du Congo de monter au créneau le 7 décembre dernier. Au cours d'une assemblée générale extraordinaire, le bureau exécutif national a condamné l'injonction faite, selon lui, par le procureur général près la Cour d'appel aux grossistes de pouvoir livrer en médicaments Mr Abdoul Madjid Traoré, un sujet malien, qui tient à ouvrir une officine pharmaceutique au Congo. Il en avait obtenu l'autorisation du ministre de la Santé et de la population en 2017 sans pourtant qu'il ne soit inscrit à l'Ordre. Un délai de sept jours a été accordé aux autorités compétentes afin d'annuler cette autorisation, faute de quoi, un mouvement de grève sera observé sur toute l'étendue du territoire.

La réunion avait à son ordre du jour un seul point: l'affaire Abdoul Madjid Traoré qui dérange les pharmaciens. Son objectif était de réfléchir sur les actions à mener pour mettre un terme définitif à cette affaire qui fait couler tant d'encre et qui risque de discréditer l'Ordre des pharmaciens, si jamais la politique prenait le dessus sur le droit.

En réalité, Mr Abdoul Madjid Traoré ne peut pas ouvrir une officine pharmaceutique au Congo. Et pour cause, l'article 29 de la loi créant l'Ordre dispose que nul ne peut exercer son art, s'il n'est inscrit à l'un des tableaux de l'Ordre des pharmaciens.

Mr Abdoul Madjid Traoré n'étant pas inscrit à l'Ordre, veut faire un passage en force, en bravant l'institution ordinaire qui ne compte pas baisser les bras et avec elle, le syndicat national des pharmaciens du Congo.

Mr Jean Charles Claude Ongoli, président du conseil national

de l'Ordre des pharmaciens, a, au cours de cette réunion, fait un dernier rappel de l'évolution de l'affaire. Pour lui, elle n'a pas connu son épilogue. «Deux requêtes ont été introduites au niveau de la Cour suprême. Notre conseil dans cette affaire s'y est pris avec beaucoup de retard, la Cour a jugé irrecevable ces requêtes. Sur la base de cette décision, Mr Madjid pense qu'il peut s'installer parce que la Cour suprême nous aurait déboutés. La Cour a dit le droit sur la forme et non sur le fond. Le procureur général près la Cour d'appel a fait une injonction aux grossistes de pouvoir livrer Madjid. Ce qui est aberrant parce que nous sommes une profession libérale et indépendante. Ce qui fait qu'aucune institution ne peut donner d'injections aux pharmaciens inscrits à l'Ordre», a-t-il déclaré.

Et d'indiquer: «Nous avons fait une rétractation pour que cette injonction soit annulée. Entre



Les membres du bureau exécutif national du SYNAPHAC

temps, nous avons réuni les trois grands grossistes du pays. Il avait été décidé que tant que Mr Madjid n'était pas inscrit à l'Ordre, aucun grossiste ne peut le livrer. Le conseil national de l'Ordre doit poursuivre les démarches pour que Mr Madjid n'exerce pas la pharmacie au Congo. Il est Congolais d'origine malienne et la réciprocité d'exercice de la pharmacie n'existe pas entre son pays et le nôtre. Mr Madjid est en train de s'agiter avec l'injonction qu'il a reçue pour pouvoir être livré. Les grossistes lui font savoir qu'ils ne peuvent pas le livrer tant qu'il n'est pas inscrit à l'Ordre. J'ai fait signer le relevé de conclusions de la réunion avec les grossistes. Ils étaient unanimes, mais il y a ceux qui ne veulent pas le signer. La faculté de pharmacie du Mali sort au moins 1000 pharmaciens

par année. Mr Madjid est Congolais désormais, il va prendre et adopter les enfants de ses frères, sœurs et cousines pour les amener au Congo et vont tous ouvrir des pharmacies. Nous avons intérêt à faire que cela s'arrête. Si nous arrêtons ce combat, on est tous perdants. Et si Madjid s'installe, l'Ordre n'aura plus sa raison d'exister. L'article 26, alinéa 5 de la loi instituant l'Ordre, dispose que le conseil national de l'Ordre national des pharmaciens du Congo agréé les demandes de création d'établissements pharmaceutiques après traitement et étude par la direction des pharmacies, du médicament et des laboratoires, un arrêté du ministre de la Santé publique sanctionne cet agrément. Et le décret n°88/430 du 6 juin 1988 fixant les conditions d'exercice libéral de la médecine et des

Editorial

# L'Amérique est de retour !

Les quatre années de présidence de M. Donald Trump commencent à donner des Etats-Unis l'image assumée d'une forteresse qui n'osait même plus regarder par-dessus la muraille. Les lamentations de la piétaille en guénilles agaçaient visiblement l'occupant de la Maison Blanche dont le langage était chaque matin aiguisé à la lime du boucher de quartier. L'ouverture, mardi, du Sommet USA-Afrique donne le sentiment d'un retour de l'Amérique dans le monde multilatéral où le destinent ses obligations de puissance mondiale. Les Etats-Unis ont convoqué l'ensemble des chefs d'Etat de l'Afrique plus l'Union africaine. Ont été écartés, seulement, les pays frappés d'embargo et de sanctions pour terrorisme ou coup d'Etat, non-respect des droits de l'homme et autres débordements ouvertement contraires aux mœurs de bon sens.

Pays africains vertueux ou velléitaires non-inscrits sur la liste noire des pestiférés et des récalcitrants rebelles à ne serait-ce qu'un vernis de démocratisation chez eux entourent le Président Joe Biden. Pour discuter avec lui de la sécurité de la planète, de la menace de la faim et des problèmes de dérèglement climatiques auxquels son prédécesseur ne croyait absolument pas.

On ne peut présager des mesures qui sortiront de ces trois jours d'assises. Et on ne peut penser qu'il n'y aura que du bon. D'ailleurs, le risque de ce grand rassemblement à flonflons est que tous les invités puissent bientôt brandir leur carton d'invitation à la place de la carte de visite qui les disqualifie habituellement à cause de leurs approximations dans le respect des droits de leurs peuples.

«Dictateur, moi ? J'ai serré la main de M. Biden, voyons !» Un tel faire-valoir ne nous ferait nullement progresser dans la quête de nos bien-être. Car, contempler au matin une photo de famille à 50 présidents ne se monnayera nulle pour avoir un bout de manioc. Ni un peu plus de liberté. Pas maintenant. Les coups d'Etat se poursuivront, tout comme les plongées insouciantes dans l'aggravation des drames du voisin. A Washington, l'Afrique n'a pas été qualifiée de pays de m... , mais que nous réserve la suite ? Contribuons à l'écrire, par notre implication positive au développement de nos propres sociétés.

Albert S. MIANZOUKOUTA

professions paramédicales et pharmaceutiques dispose en son article 13 que le ministre de la Santé délivre une autorisation provisoire d'un an». Fort de cela, le syndicat national des pharmaciens du Congo pense que l'autorisation délivrée à Mr Abdoul Madjid Traoré par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, à l'époque ministre de la Santé et de la population, n'est pas conforme parce que ne répondant pas aux critères édictés par la loi. Après le délai de sept jours accordé aux autorités compéten-

tes, faute de quoi, un mouvement de grève sera observé, le bureau exécutif national du SYNAPHAC s'est retrouvé le 13 décembre pour décider de la suspension temporaire du préavis de grève. En attendant le retour de l'autorité compétente, un moratoire de quelques jours a été donné l'administration pour procéder à l'annulation pure et simple de l'autorisation de création et d'ouverture d'une officine pharmaceutique délivrée à Mr Abdoul Madjid Traoré.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

ARTSANAT

# Valoriser les produits artisanaux de la femme congolaise

En partenariat avec les ministères du Commerce, des approvisionnements et de la consommation et celui des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, l'ambassade des Etats-Unis a organisé, du 5 au 10 décembre 2022, la 2e édition du marché de Noël, sous le thème: «La consommation locale, un essor pour le développement de l'artisanat congolais». La cérémonie d'ouverture a été patronnée par la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, en présence de Mme Inès Néfer Bertille Ingani, ministre de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle; et d'Eugene Young, ambassadeur des Etats-Unis au Congo.



Pendant la visite des stands

Tout a commencé par l'observation d'une minute de silence en mémoire de Mme Ngoubou née Nimi Marthe, l'une des pionnières du marché, spécialisée dans la transformation des produits agroalimentaires et créatrice de la marque Rama-B, décédée le 6 décembre 2021. Pour Eugene Young, le marché de Noël entre dans le cadre des objectifs de l'ambassade des Etats-Unis, consistant, entre autres, à soutenir la diversification de l'économie en République du Congo et promouvoir les nombreuses contributions des femmes congolaises pour le développement de leur pays. Les femmes congolaises sont donc au cœur de ce marché, lieu d'expression de leur génie créateur et savoir-faire. «Il

permet de mettre en lumière, les nombreux talents des femmes congolaises au service de tous», a fait savoir le diplomate américain. Pour lui, cette 2e édition est également l'expression de la bonne santé de la collaboration entre le Congo et les Etats-Unis. «Nous continuons à travailler ensemble pour faire avancer nos objectifs communs et d'intérêt mutuel... Nos Gouvernements travaillent ensemble pour permettre aux acteurs économiques congolais de bénéficier des opportunités d'exporter aux Etats-Unis», a dit Eugene Young. Il a indiqué que son ambassade sera toujours à côté des femmes congolaises pour les accompagner dans leurs initiatives. «Le marché de Noël

est l'occasion pour l'ambassade des Etats-Unis de participer à l'explosion de l'artisanat féminin, de soutenir les actions des femmes entrepreneures et de booster l'esprit managérial des femmes», a conclu le diplomate américain. Jacqueline Lydia Mikolo a, quant à elle, encouragé et félicité les artisanes et femmes entrepreneures pour leur constance, malgré les difficultés auxquelles elles sont confrontées. «Avec notre partenaire des USA, ce marché a été initié pour promouvoir et valoriser les produits artisanaux des femmes afin d'impulser rapidement des améliorations en termes de qualité de présentation et d'augmentati-

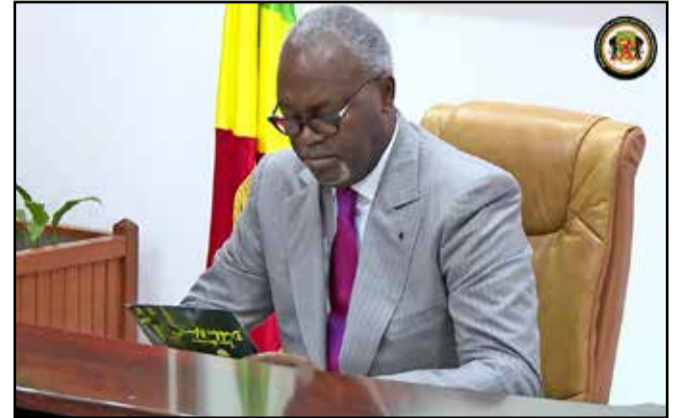
on progressive de la qualité. Nous luttons pour que le marché des artisans se pérennise et devienne une tradition locale», a-t-elle indiqué. Ce marché, a-t-elle rappelé, «s'inscrit dans la perspective d'étendre et de promouvoir dans la durée, l'offre de services et des produits artisanaux congolais sur le marché africain». Elle a fait savoir que son ministère poursuivra ses efforts en vue d'améliorer l'accompagnement des femmes entrepreneures et des artisanes, «dont les besoins sont plus spécifiques et demandent une approche particulière».

Cyr Arnel YABBAT-NGO

VOLONTARIAT

# Importance des volontaires dans le développement des communautés

L'humanité a célébré la Journée mondiale du volontariat. C'était lundi 5 décembre passé. Dans son message diffusé à l'occasion de cette Journée, le ministre congolais en charge de la Jeunesse, Hugues Ngouélondélé, a souligné l'importance de la contribution des volontaires au développement socio-économique des communautés.



Le ministre Hugues Ngouélondélé

Pour le ministre, «le volontariat est une manifestation citoyenne active, une école de la solidarité qui permet de vivre des expériences, de s'ouvrir à d'autres horizons et d'acquérir de l'expérience». Ainsi, a-t-il poursuivi, «le volontariat permet aujourd'hui de transformer la solidarité en actes concrets dont les résultats sur les communautés sont tangibles.»

A chaque célébration de cette Journée, un thème. «Ensemble, agissons maintenant» est celui de cette année. Il traduit, selon Hugues Ngouélondélé, «la nécessité de tout citoyen de s'engager dans le volontariat, comme un acteur du changement, relevant les défis des Objectifs de développement durable des Nations Unies.»

Le membre du Gouvernement a expliqué que l'Etat s'est doté, en s'appuyant sur une loi, d'un programme de volontariat dénommé «Corps de jeunes volontaires du Congo». Il a, en outre, indiqué que les deux premières cohortes réalisées par ce programme «ont montré un engagement des jeunes volontaires dans l'accomplissement de leurs missions». Ainsi, le Gouvernement envisage de donner, dans le cadre du projet YouthConnect Congo, une envergure plus importante aux prochaines cohortes.

Le ministre veut que le volontariat entre davantage dans la tradition des Congolais. Aussi a-t-il exhorté la jeunesse à porter son action vers l'engagement civique à travers le volontariat, comme moyen pour l'atteinte des ODD dans le pays.

G.-S.M.

REFORME DE L'ETAT

# Deux directeurs généraux installés pour impulser la réforme

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la réforme de l'Etat, Luc-Joseph Okio, a installé dans leurs fonctions vendredi 2 décembre dernier à Brazzaville: Fred Rychel Guembot, directeur général de la modernisation, et Sagesse Aimé Ondongo, directeur général de l'évaluation des réformes. Ils ont tous deux été nommés le 28 octobre 2022 en Conseil des ministres.



Luc Joseph Okio entouré des deux directeurs généraux

Pour le ministre Okio, le champ d'action de son département ministériel est vaste et varié. Ce qui justifie la création en son sein des deux directions, pour fluidifier le travail et répondre avec promptitude aux différentes sollicitations publiques en vue d'un développement harmonieux du pays. Peu avant leur installation, le ministre Luc-Joseph Okio a rappelé à l'ensemble des hommes sous sa tutelle que cette double nomination intervient dans le cadre de la continuité du travail engagé, il y a 18 mois. Il a rappelé quelques attributions de son département, pour lesquelles les deux personnalités sont attendus aux résultats. Le ministre, en outre, a exhorté ses collaborateurs à la mise en place des synergies en vue de la cohésion de l'équipe. Et cela commence par le respect de la hiérarchie. Luc-Joseph Okio a lancé un appel au ressaisissement de chaque agent et cadre. «Chacun, dans le respect irréprochable de la hiérarchie, doit se sentir concerné par l'accomplissement des missions dévolues à ce département, en vue de la réalisation des objectifs du projet de société du Pré-

sident de la République», a-t-il souligné.

Les deux promus ont remercié le chef de l'Etat et le Premier

ministre pour la confiance qu'ils ont voulu placer en eux. Mais aussi le ministre délégué Okio qui les a proposés à ces postes. Ils s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à œuvrer à la réforme de l'Etat pour qu'enfin voit le jour, «un Etat fort au service de ses administrés». Fred Rychel Guembot, nommé directeur général de la modernisation, est un administrateur en chef des SAF de 8e échelon. Sagesse Aimé Ondongo, directeur général de l'évaluation des réformes, est docteur en droit international et enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi.

Marcellin MOUZITA

COOPERATION / DEFENSE

# L'Algérie souhaite raffermir ses relations avec le Congo

Le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, s'est entretenu avec Larbi El Hadj Ali, le nouvel ambassadeur de la République d'Algérie au Congo, le 6 décembre 2022 à Brazzaville. Lors de ce tête à tête, le diplomate algérien a réaffirmé la volonté de son pays, de développer et raffermir davantage ses relations militaires avec le Congo. Dans cet élan, il a remercié le ministre Mondjo pour cette occasion qu'il lui a offert. «Je voudrais remercier le ministre de la Défense nationale de m'avoir reçu au moment où j'entame mon mandat en République du Congo. Nous avons passé en revue, bien sûr, les relations générales qui existent entre l'Algérie et la République du Congo, des relations excellentes dans tous les domaines», a-t-il relevé. Evoquant les axes prioritaires dans lesquels son pays et la République du Congo entendent renforcer davantage leur coopération, Larbi El Hadj Ali a fait savoir: «Les deux Etats entretiennent des relations traditionnelles qui remon-



Charles-Richard Mondjo et Larbi El Hadj Ali pendant l'entretien

tent aux années 1960, que ce soit en termes de formation, d'échanges de délégation et de concertation. Nous sommes heureux et fiers d'entretenir cette relation et nous avons une volonté commune de la développer encore davantage». Et de poursuivre: «Nous sommes

ouverts à travailler avec nos frères de la République du Congo et c'est aux experts et aux spécialistes du domaine de voir dans tous les cas. Il y a une volonté commune entre les deux pays pour aller de l'avant dans cette relation», a-t-il conclu.

A.P MASSAMBA

DEFENSE

# Renforcer l'amitié et les relations entre le Congo et l'Angola

Une séance de travail a eu lieu entre le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, et une délégation de l'Inspection générale des Forces armées angolaises conduite par le lieutenant-général Gildo Carvalo Dos Santos, directeur général adjoint de l'Inspection du ministère de la Défense, des anciens combattants et des vétérans de la patrie. C'était, le 9 décembre 2022 à Brazzaville.

Selon le général de brigade Samuel Luis, inspecteur supérieur pour les opérations, télécommunications, et de la technologie d'information, cette rencontre s'inscrivait dans le cadre «des échanges d'expériences entre les deux inspections comme réponse à la visite que l'Inspection générale des Forces armées congolaises avait réalisé en Angola en 2010».

Poursuivant son propos, il a fait savoir: «C'était pour nous l'occasion de pré-



Les parties congolaises et angolaises lors de la séance de travail

senter nos civilités au ministre de la Défense nationale, et pendant cet entretien, il (ministre Mondjo-NDLR) nous a rappelé les liens d'amitié qui existent entre nos deux pays et nos deux peuples, comme aussi, la nécessité de renforcer l'amitié et les relations entre les deux Forces armées».

Le général de brigade Samuel Luis a, par ailleurs, fait observer que durant leur séjour de travail en terre congolaise, il s'est agi également pour les deux institutions de voir comment est-ce qu'elles s'organisent dans leur fonctionnement, sur l'organisation des unités dans nos deux pays, en tout, c'était les lignes directrices qui étaient à la base de leurs échanges. Cette rencontre, a-t-il fait remarquer, «aurait pu avoir lieu, bien avant, car, elle était déjà dans notre agenda, mais la pandémie de la COVID, ainsi que les élections générales organisées chez nous en Angola ont fait qu'on puisse retarder notre visite».

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## Jean Baptiste Ondaye plaide pour une disponibilité des ressources financières

Dans le cadre des actions opérationnelles relatives aux recettes et dépenses publiques, le ministre de l'Economie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a eu une séance de travail avec les cadres des régies financières. C'était le samedi 3 décembre 2022, en présence du directeur national de la BEAC.

Le ministre leur a donné des orientations pour bien conduire leurs missions. L'objectif de ces rencontres est de mieux mobiliser et sécuriser les ressources financières. « Cette première réunion spécifique a été utile du fait que ces institutions représentent des maillons importants dans la chaîne de mobilisation des recettes publiques. La gestion de la trésorerie est la fonction qui est au sein d'une entreprise ou d'une administration consistant à assurer les moyens nécessaires au respect des engagements pour faire en sorte que les ressources soient disponibles, afin de faire face aux dépenses ».

Pour Jean-Baptiste Ondaye, ces entités sont chargées de collecter les ressources. « Dans de nombreux pays, cette fonction de trésorerie,

devenue vitale pour la continuité financière de l'Etat, permet d'éviter la suspension des paiements en déficits temporaires de caisse. Dans le cas de la CEMAC, la réforme du compte unique du trésor en cours vise à optimiser la gestion de la trésorerie dans les Etats membres. Le Congo semble être encore dans une forme de gestion à vue de sa trésorerie. Sur la mobilisation des ressources, le niveau actuel de la collecte des recettes budgétaires ne permet pas à l'Etat d'être à la hauteur de ses ambitions en matière de financement de son développement économique et social. Les recettes pétrolières sont fortement exposées aux chocs externes et au rythme de vieillissement des champs pétroliers, alors que les recettes fiscales et douanières ne



Jean-Baptiste Ondaye pendant sa communication

s'établissent qu'à moins 600 milliards F.Cfa et 150 milliards F.Cfa respectivement en 2022. Sur le plan des dépenses, la gestion de la trésorerie de l'Etat semble se caractériser par d'importantes incertitudes qui entourent le paiement à bonne date des salaires des fonctionnaires, des pensions, des échéances de la dette due par l'Etat, des contributions du Congo aux organisations internationales et bien d'autres dépenses. Cette situation génère des conséquences et des risques importants, tant sur la crédibilité que sur la

paix sociale. Plusieurs causes sont à l'origine de cette situation», a-t-il expliqué. Pour corriger ce défi, au regard des réactions des responsables des régies financières, le ministre a fait savoir qu'il y a une possibilité pour améliorer les performances actuelles. « Cela passe notamment par une meilleure organisation du travail, des objectifs clairement définis à chaque entité et des outils de suivi et d'évaluation efficaces », a-t-il précisé.

Philippe BANZ

UNOC

## Doter le pays d'un maillage d'entreprises

L'Union nationale des opérateurs économiques du Congo (UNOC) a tenu le samedi 10 décembre dernier sa convention nationale. Les nouveaux membres ont été installés au conseil d'administration et comme vice-présidents, conformément aux nouveaux statuts et règlement intérieur. Les travaux étaient placés sous le patronage de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, en présence de Jean Daniel Ovaga, président exécutif national de l'UNOC.

Le président exécutif national de l'UNOC a salué la mémoire de El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, président fondateur de l'UNOC, en 1985. Dans son rapport moral, il a rappelé les deux principales missions qui lui ont été assignées le 11 novembre 2021, date de son élévation en qualité de président exécutif national de l'UNOC à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire: rehausser et réorganiser l'organisation.

Le ministre Jacqueline Lydia Mikolo a rendu hommage aux chefs d'entreprises, tout en reconnaissant les difficultés qui sont les leur. La ministre a insisté sur deux aspects: la relance de la production nationale et les ambitions du Gouvernement en matière industrielle, ainsi que la mise en place de cadres de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé fort.

Elle a salué les initiatives prises par le ministère en charge de la Promotion du secteur privé pour relancer le cadre de dialogue permanent du secteur public-privé au niveau national. La ministre a indiqué que l'Etat a besoin des PME congolaises: « En cet instant solennel de célébration de l'entrepreneuriat, je fonde avec

vous l'espoir d'un dialogue riche et permanent. Notre vœu le plus ardent est de faire sauter tous les verrous qui constituent des entraves au développement et à la promotion de la culture entrepreneuriale, et aider au mieux tous les talents à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale », a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo. Parmi les barrières à l'éclosion de l'entrepreneuriat jeune et féminin la ministre a, entre autre, cité l'accès aux financements qui demeure encore un véritable obstacle et sont offerts à des taux d'intérêt inappropriés. « C'est dans cette perspective que le Gouvernement a inscrit la création et la promotion de l'entrepreneuriat, notamment pour les jeunes et les femmes, comme objectif prioritaire de l'action publique », a-t-elle affirmé.

Et d'ajouter que des réformes sont menées pour améliorer le climat des affaires et rendre l'entrepreneuriat en République du Congo plus facile et accessible à tous. Déclinant la politique du Gouvernement en matière de PME, elle a indiqué que celle-ci visait à la fois des incitations à la création d'entreprises, et la protection de celles déjà existantes, ainsi qu'un accompagnement de toutes, les unes comme les autres, dans leur quête de croissance. Il s'agit, a-t-elle dit, « d'un changement de paradigme; de dire à chaque Congolaise et Congolais que vous pouvez créer de la richesse. Il n'y a pas de honte à devenir riche tant que c'est le fruit de votre labeur. Il s'agit de stimuler ensemble la culture entrepreneuriale, l'innovation,



Les chefs d'entreprises

susciter et inciter à la création d'entreprises. C'est à ce prix que nous contribuerons à libérer l'initiative privée, à être compétitifs et innovants, et mettre en évidence nos savoir-faire traditionnels et contemporains par le renforcement du label made in Congo reconnaissable et protégé par tout le monde ».

Au cours de cette convention nationale, les participants ont doté l'organisation patronale de nouveaux statuts, d'un règlement

intérieur sur la base desquels des nouvelles nominations ont été faites au conseil d'administration et qu'un conseil des sages a été mis en place.

Le rapport d'activité et financier de 2022, le programme d'activité de 2023, le projet du budget exercice 2023, la fiche de présentation, ainsi que l'organigramme de l'UNOC ont été adoptés avec amendements.

Cyr Armel YABBAT-NGO

### REMERCIEMENTS

Arcadiüs de Sosthène MI-ENANDI-DITA remercie de manière très particulière sa famille biologique; le groupe Pavillon Nicolas; les familles NSONGA et MAFOUTA; Carol BEAUD; président PAPIN; les conseillers et le conseiller spécial du PAN; la secrétaire générale de l'Assemblée nationale; l'honorable Vadim Osdet Mvouba; les ami(e)s et connaissances pour leur soutien moral, physique et



financier lors du décès inopiné de sa très chère épouse feu BANZOUZI Harvine, décédée le 23 octobre 2022 et inhumée le 31 octobre 2022 à Koubola, département du Pool.

Que son âme repose en paix

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### La note négative du FMI

Selon la version électronique de l'hebdomadaire international Jeune Afrique, numéro publié le 8 décembre 2022, les équipes du FMI (Fonds monétaire international) ont adressé « un rappel à l'ordre » au Gouvernement congolais pour ses performances économiques « mitigées » et « les dépenses trop importantes » du pays. « Les conclusions du FMI sont claires et sans appel: les dépenses publiques de la République du Congo sont trop importantes. Subventions à la SNPC pour l'importation du carburant, exonération fiscale sur les produits de première nécessité, aides à la fourniture d'électricité. Ces dépenses pèsent lourdement sur les finances publiques », rapporte Jeune Afrique. Il y a divergence de vues entre le FMI et les autorités congolaises. Ce n'est pas la première fois !

### Destin Gavet: et maintenant?

Le jeudi 8 décembre 2022, par vol régulier d'Africa Airlines, les autorités ont transféré de Pointe-Noire vers Brazzaville le président du Mouvement républicain, Destin Gavet, arrêté et détenu pendant six jours à la Centrale d'intelligence et de la documentation dans la capitale économique. C'est quand il est arrivé à Brazzaville, affirme le jeune opposant, qu'il a été informé de sa libération, « sans qu'aucun motif lui soit notifié ». Selon son entourage, ce dernier n'a pas l'intention d'abdiquer. « Je reviendrai vers vous pour des informations complémentaires », a écrit l'opposant sur sa page Facebook.

### Echauffourées entre élèves et gaz lacrymogènes à Pointe-Noire

Des échauffourées ont opposé en fin de semaine dernière les élèves du Lycée Victor Augagneur à ceux du Lycée technique Poaty Bernard, à Pointe-Noire dont les établissements sont mitoyens. Sur les images proposées par la télévision privée DRTV, les téléspectateurs ont assisté à un jet de pierres en règle entre les protagonistes. Les surveillants des deux établissements ont été incapables de rétablir l'ordre. « L'Intifada » a dégénéré en bataille rangée. Pour y mettre un terme, il a fallu l'intervention d'une compagnie d'intervention de la police qui a été obligée de tirer des gaz lacrymogènes. Faire cohabiter les élèves de deux établissements scolaires ressemble à mettre des loups dans une même bergerie.

### On a frôlé un incendie d'avion à l'aéroport international Maya-Maya

Selon le journal en ligne « Les Echos du Congo-Brazzaville », un véhicule de la SNPC (Société nationale des pétroles du Congo) a percuté et cassé l'aile droite d'un avion Canadian Airlines, lundi 5 décembre dernier à l'aéroport international Maya-Maya, à Brazzaville. Il venait pour ravitailler l'avion en kérosène. On note d'importants dégâts matériels.

### Encore une menace de grève à l'Université Marien Nguouabi

L'année académique à l'Université Marien Nguouabi risque d'être encore secouée par la grève que menacent de déclencher les enseignants vacataires: ils constituent plus de 60% du corps enseignant. Leur syndicat constate que le Gouvernement ne respecte pas les clauses du 17 octobre dernier, relatives à leur recrutement comme permanents et au paiement des heures de vacation des années académiques passées. Dans une lettre de leur Collectif adressée le 7 décembre au président de l'Université, ils lui ont dit être obligés de reprendre le 12 décembre 2022 les manifestations suspendues le 17 octobre dernier. Elles ne prendraient fin qu'au moment où une solution serait trouvée à leurs revendications. On craint une paralysie de l'Université.

### Une bourrasque endommage une quarantaine de maisons à Kingoma

Kingoma, une localité du département de la Bouenza, a été secouée par une bourrasque suivie d'un orage torrentiel. Les dégâts sont très importants: trente-neuf maisons par terre endommagées, plus de 100 personnes sans abri. Des arbres ont été déracinés. L'ampleur des dégâts est telle que le député de la circonscription électorale de Madingou a lancé un appel au Gouvernement et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils viennent en aide aux sinistrés.

### Des magasins incendiés à Mougali: à qui la faute?

Un incendie s'est déclaré lundi 12 décembre 2022 dans le quatrième arrondissement Mougali à Brazzaville. Quelques magasins ont brûlé. Situés entre la rue Loungui et la rue Bomitaba sur l'avenue de la Paix, plus rien ne reste de ces boutiques parties en fumée. Il s'agit de deux boutiques d'électroménagers, d'une boutique de vente de matériels informatiques et d'une boutique d'habillement. La perte de matériels est estimée à plusieurs centaines de millions. « C'est au-delà de l'émotion, c'est toute une vie détruite et plus de 30 ans d'efforts viennent d'être anéantis », a déploré l'un des propriétaires des magasins. Selon une source, un court-circuit serait la cause du sinistre. Il s'expliquerait par la surcharge des poteaux de courant sur cette artère.



## Termes de Référence

A. Résumé	
<b>Rôle</b>	Le (a) consultant (e) sera chargé (e) d'élaborer une stratégie de marketing permettant de promouvoir une nouvelle souche de volaille hybride dans le nord Congo à savoir la Sasso. L'élevage de cette nouvelle souche plus résistante que la volaille locale et moins contraignante que les souches commerciales est une alternative à la viande de brousse car elle est une source de protéine animale domestique.
<b>Localisation</b>	Ouessou
<b>Responsable hiérarchique</b>	Chief of Party
<b>Compétences essentielles et profil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience avérée dans le développement et le lancement de campagnes publicitaires et marketing, notamment dans le milieu du développement rural ;</li> <li>- Avoir une expérience confirmée dans les études d'analyse de marché, l'élaboration des stratégies marketing et commerciale ainsi que dans l'élaboration des plans marketings</li> <li>- Avoir une bonne connaissance du Congo en général et du Nord Congo en particulier ;</li> <li>- Démontrer une bonne compréhension des publics cibles (Communauté rurale, péri-urbaine et urbaine dans le nord Congo);</li> <li>- Avoir une grande expérience de terrain et de mise en œuvre de plans stratégique de marketing commercial dans les pays en voie de développement ;</li> <li>- maîtrise de la langue française, avoir la connaissance du Lingala serait nécessaire.</li> </ul>

### B. Contexte

#### Aperçu du programme EPP-P

L'USAID a financé un projet de conservation de la biodiversité du nord du Congo en diversifiant les moyens de subsistance des agents de la chaîne de valeur de la viande de brousse et en augmentant la production de volaille. C'est un partenariat entre la Wildlife Conservation Society (WCS), une organisation internationale à but non lucratif de premier plan pour la conservation de la faune et de la flore sauvages, qui opère en République du Congo depuis 30 ans, et la World Poultry Foundation (WPF), des experts techniques de premier plan dans l'application des techniques de production de volaille pour réduire la pauvreté rurale.

Le projet EPP-P a émis le besoin de consulter un expert en marketing commercial afin d'élaborer une stratégie, les outils commerciaux et marketing qui seront utilisés pour mettre en œuvre cette stratégie

#### C. Responsabilités principales.

- Soumettre un rapport de démarrage, comprenant le(s) protocole(s) d'étude complet(s) nécessaire à l'élaboration de la stratégie, les plans de travail sur le terrain.
- Identifier et proposer une stratégie de marketing commercial, de communication ainsi que les approches pour acquérir de nouveaux parts pour la Sasso dans le marché avicole.
- Proposer une planification pour la mise en œuvre des stratégies de communication de promotion marketing en collaboration, avec le département communication de WCS
- Tester les outils de la nouvelle stratégie auprès du grand public.
- Proposer des indicateurs pour mesurer les performances et les résultats de la stratégie marketing à court et moyen termes quant aux objectifs du projet.

#### Livrables attendus

- Une note de démarrage, comprenant une description complète de la méthodologie après la réunion de recadrage avec l'équipe du projet
- La stratégie commerciale et marketing de la souche Sasso ainsi que les outils d'accompagnement en lien avec la stratégie proposée pour sa mise en œuvre
- Le plan de communication avec les Outils/supports ainsi que les étapes séquentielles et les périodes de mise en œuvre
- Les supports de formation de l'équipe et des responsables des unités de couvaision
- Le rapport final étant la compilation de tous les livrables

#### Durée de la consultance

La consultance est évaluée à 30 homme-jours, et devra se clôturer au 31 mars 2023. La période envisagée pour le début de la consultance est février 2023.

Le point de contact pour cette consultance est le Chief of Party du projet EPP-P.

#### Chronogramme indicatif

Étape	Responsabilité	Période	Lieu	Qui est impliqué
Méthodologie/réunion de démarrage/ rapport de démarrage préliminaire	Consultant	Semaine 1	Bureau	Equipe EPP, Représentant SWM, un représentant du département communication
Revue bibliographique sur l'analyse socio-économique de la chaîne de valeur volaille	Consultant	Semaine 1	Bureau	Equipe EPP, Représentant SWM
Élaboration de la stratégie marketing commercial de la poule Sasso	Consultant	Semaine 2	Bureau+ terrain	Consultant, personnes ressources, Équipe EPP, Représentant SWM, un représentant du département communication
Développement des outils marketing	Consultant	Semaine 2	Bureau	Consultant, personnes ressources, Équipe EPP, Représentant SWM, un représentant du département communication
Présentation et Validation du Rapport sur la Stratégie de marketing et des outils élaborés	Consultant	Semaine 3	Bureau	Équipe EPP, Représentant SWM, Directrice Technique, un représentant du département communication
Formation de l'équipe puis des responsables des unités de couvaision sur le marketing  Tester la nouvelle stratégie en lançant la campagne de marketing	Consultant	Semaine 3	Bureau + terrain	Équipe EPP, Représentant SWM, responsables unités de couvaision, un représentant du département communication
Transmission de livrable : Rapport final présentant la Stratégie de marketing et des outils élaborés et Rapport du test des outils au grand public	Consultant	Semaine 4	Bureau	Consultant

#### Calendrier de facturation

Le paiement du consultant sera effectué conformément aux procédures de WCS : 25% à la signature du contrat, et le solde une fois l'ensemble des livrables validés par le Chief of party WCS.

#### Contenu de l'offre technique :

Les candidatures au poste de consultant doivent comprendre les éléments suivants :

- a) Une proposition technique ne dépassant pas 15 pages contenant :
- \* La présentation du prestataire : Profil, raison sociale, expériences antérieures, motivation
  - \* Une compréhension et une interprétation des termes de référence.
  - \* La méthodologie à utiliser pour réaliser la mission, y compris les outils qui seront utilisés pour chaque produit livrable et un calendrier d'activités prévues.
  - \* Des descriptions d'expérience de trois missions les plus pertinentes par rapport à la mission des présents TdR
  - \* Les contacts (nom, téléphone et email) des personnes références liés aux trois expériences présentées.

- b) Les documents suivants doivent être soumis avec la proposition technique en annexe pour les cabinets :

- \* NIU
- \* RCCM
- \* Patente en cours

#### Contenu de l'offre financière :

L'offre financière doit inclure les honoraires et tous les frais remboursables liés à l'étude. Les frais liés au transport, hébergement et per diem seront directement pris en charge par WCS, selon les taux en vigueur. Le budget de la proposition financière doit être préparé en francs CFA.

#### Dépôts des candidatures

- Veuillez envoyer votre dossier aux adresses ci-après : wsccongobrazza@wcs.org et sbagnan@wcs.org ; ou déposer une copie imprimée de votre offre technique et financière au bureau de WCS-Congo à l'adresse suivante : 151, Avenue Général Charles de Gaulle, Quartier Marché Plateau-Ville, ou bureau de Ouesso Quartier Mboma.
- Les dossiers de candidature (physiques ou électroniques) doivent nous parvenir au plus tard le 10 janvier 2023.

## CENTRAFRIQUE

# Faits saillants ayant marqué l'année 2022

**Pays en crise politico-militaire depuis des décennies, la République centrafricaine semble ne pas sortir du spectre de la guerre. La réforme de la Constitution dans les tiroirs du Parlement avant son invalidation par la Cour constitutionnelle a agité les Centrafricains de tous bords. Le débat était vif, car la révision du texte fondamental de 2016 pourrait permettre à Faustin Archange Touadéra de rempiler pour un troisième mandat à la tête du pays.**

Commentant le projet de nouvelle Constitution, le ministre conseiller spécial du président Touadéra, Fidèle Gouandjika, estimait que «ce que veut le peuple souverain, c'est une nouvelle Constitution et non une modification simpliste d'une Constitution qui a été mal écrite», pour justifier, selon lui, le recours au référendum. Tandis que la plus haute juridiction du pays, la Cour constitutionnelle a donné raison à l'opposition qu'il était inopportun de changer la Constitution au risque de mettre le pays à feu et à sang. Ce refus de la Cour constitutionnelle de permettre le référendum constitutionnel a suscité la colère du pouvoir, notamment du président Touadéra qui a démis de leurs fonctions Danièle Dar-

lan et Trinité Bango Sangafio, respectivement présidente et vice-présidente de cette haute instance judiciaire. Sous prétexte qu'ils avaient atteint l'âge limite pour la retraite. Le barreau de Centrafrique est sorti à son tour du silence pour dénoncer la mise à la retraite de Danièle Darlan, désormais ex-présidente de la Cour constitutionnelle, et du juge Trinité Bango Sangafio. Tous les deux avaient été démis de leurs fonctions par décret présidentiel du 31 octobre 2022. Le barreau jugeait la décision prise par le président Touadéra «illégal et anticonstitutionnelle». Me Emile Bizon, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Centrafrique, était signataire de ce document. Pour lui, l'éviction



Faustin Archange Touadéra

de Danièle Darlan et de Trinité Bango Sangafio «procède de la volonté du pouvoir exécutif d'assujettir le pouvoir judiciaire». «Très clairement, nous pensons que ce relèvement de Mme Darlan et de M. Sangafio relève du fait que le pouvoir exécutif n'était pas du tout content des décisions que la Cour constitutionnelle a rendues au mois de septembre 2022 et qui sont contraires à la volonté du pouvoir exécutif», selon lui.

**Le dialogue politique ouvert sans l'opposition**  
Il était tant attendu par l'ensemble des acteurs sociopolitiques pour mettre un terme au conflit

qui ensanglante le pays depuis des années. Le dialogue politique était ouvert lundi 21 mars 2022 à Bangui par le président Faustin Archange Touadéra. Promis de longue date par le chef de l'Etat, malheureusement ce dialogue s'est tenu sans les principaux opposants politiques. Ces derniers, dans une déclaration, dimanche 20 mars 2022, annonçaient leur retrait affirmant que leurs revendications, à savoir l'inclusion des groupes armés et l'inscription à l'ordre du jour de la crise post-électorale, n'avaient pas été satisfaites.

C'est sans les ténors de l'opposition que le dialogue a débuté dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale centrafricaine. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes: membres du gouvernement, députés, diplomates en poste à Bangui... Il y avait aussi les anciens présidents Michel Djotodia et Catherine Samba-Panza, l'ancien chef de guerre Abdoulaye Hissène. Le bitcoin

La note d'analyse du groupe des spécialistes internationaux du bitcoin qui s'était rendu, fin mai 2022 en Centrafrique avait été envoyée au président centrafricain Faustin Archange Touadéra. Pour rendre applicable la loi sur les cryptomonnaies votée fin avril 2022, les



Mme Danièle Darlan

experts évoquaient les importants chantiers à mener. Parmi les éléments favorables, selon ce rapport: le cadre légal, le recours régulier au paiement mobile et la faible bancarisation de la population, de l'ordre de 5%. Pour les spécialistes, ce contexte offre un bon terrain pour utiliser une monnaie virtuelle. Mais là aussi, la Cour constitutionnelle s'était vigoureusement opposée à l'idée de l'usage, par les Centrafricains d'une monnaie virtuelle. Idée corroborée par la CEMAC. L'utilisation des cryptomonnaies est interdite dans les établissements bancaires et financiers des pays de la Communauté

économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La décision a été prise par la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC). C'était lors d'une réunion extraordinaire le 6 mai dernier. Mais le document n'a été rendu public que vendredi 13 mai 2022. La décision de la COBAC précisait: «Les établissements bancaires et financiers ne peuvent utiliser que le franc CFA et les monnaies classiques émises par des Banques centrales et toutes les opérations réalisées ou rejetées en cryptomonnaies doivent lui être communiquées».

## Le salaire minimal du secteur privé revu à la hausse

La bonne nouvelle du nouvel an 2022 pour les travailleurs du secteur privé était le coup de pouce du gouvernement au salaire minimum garanti (SMIG) qui a été revalorisé de 35%. Il passait de 18850 à 29000 FCFA. La dernière fois que le salaire était revalorisé remontait à 30 ans. De même, le salaire minimum agricole (SMAG) est aussi revu à la hausse. Il ne peut plus être inférieur à 1000 FCFA le jour. Mais ces hausses n'ont pas totalement satisfait les syndicats. La situation des travailleurs centrafricains, en général, et celle des travailleurs du secteur privé devenaient de plus en plus insupportables. Du fait de la hausse des prix des denrées dans les marchés du pays. Si le coup de pouce est notable, les syndicalistes préfèrent, plutôt, parler des «mesures de rattrapage».

Gaule D'AMBERT

## RETROSPECTIF

### L'Union africaine craint un conflit planétaire

L'Union africaine (UA) a condamné jeudi 24 février l'invasion russe en Ukraine et appelé à un «cessez-le-feu immédiat», estimant que la situation risquait de dégénérer en «un conflit planétaire». Le président actuel de l'UA, le président sénégalais Macky Sall, et Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'organisation, ont déclaré conjointement qu'ils étaient «extrêmement préoccupés» par l'invasion russe.

tés ukrainiennes, et déclenché un tollé au sein de la Communauté internationale. Les dirigeants de l'UA ont jugé que cette «situation très grave et dangereuse» devrait être résolue par des «négociations politiques» sous l'égide des Nations unies.

### La réaction des pays d'Afrique

Même si le conflit a déjà éclaté, le président sud-africain Cyril Ramaphosa ne perd pas espoir d'une médiation. Il s'est exprimé vendredi 25 février 2022 en marge du Intergovernmental national litigation forum. Il en

dans le monde où le Conseil de sécurité des Nations unies doit s'affirmer, c'est bien celui où ils se donnent la main pour résoudre ce conflit et mettre fin aux guerres», affirme le président sud-africain.

Cyril Ramaphosa a également annoncé vouloir entamer une discussion avec la Russie et les Etats-Unis. «Il est temps qu'ils se donnent la main pour résoudre ce conflit afin que les guerres cessent. Ils devraient pouvoir solliciter une réunion pour que la question soit discutée. Nous sommes sur le point d'entamer une discussion avec la Russie, pas seulement la Russie mais aussi les Etats-Unis».

### En RD CONGO, l'Accord-cadre pour la paix engage un dialogue

Une rencontre d'évaluation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RD Congo et la région se tenait jeudi 24 février 2022 à Kinshasa. Les chefs d'Etat des pays signataires se sont réunis autour du président Félix Tshisekedi. Les participants se sont engagés à promouvoir le dialogue et le processus politique inclusif au cours de ce mandat qui échoit au président de la RD Congo.

Les chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que les représentants des garants de l'Accord-cadre, ont souligné le rôle du président Tshisekedi. Ils ont salué son implication aux côtés du président angolais Joao Lourenço dans les efforts ayant conduit à la signature d'un mé-



La situation à l'Est de RD Congo est de plus en plus dramatique

morandum d'entente entre le Rwanda et l'Ouganda. Ce processus, soutient-ils, a abouti à la réouverture de la frontière de Katuna/Gatuna entre les deux pays. Il faut éliminer les tensions par les voies politiques et diplomatiques, ont souligné les participants à au sommet de Kinshasa. Ils encouragent le Burundi et le Rwanda, ainsi que l'Ouganda et le Rwanda, à poursuivre le dialogue afin de régler leurs différends et de rétablir des relations de bon voisinage. Le Maroc se dote d'une zone militaire à la frontière orientale Dans un contexte de fortes tensions avec Alger, les Forces armées royales (FAR) ont récemment inauguré la «Zone Est», à la frontière orientale du royaume. Confiée au général de division Mohammed Miqdad, qui bénéficie de la confiance du Palais, cette nouvelle région militaire est censée offrir plus de fluidité et de liberté d'action à l'armée.

Le 5 janvier 2022 a eu lieu à Er-rachidia la cérémonie d'investi-

ture du premier commandant de la Zone Est, le général de division Mohammed Miqdad. L'événement a été présidé par le général de corps d'armée Belkhir El Farouk, lui-même nommé le 13 septembre 2021 au poste d'inspecteur général des Forces armées royales, une désignation qui s'est accompagnée de l'annonce par les FAR de la création d'une nouvelle zone militaire, située près de la frontière algérienne. A priori, rien ne prédestinait ce Doukkali originaire d'El Jadida, issu d'une famille sans tradition militaire spécifique, à un tel parcours. Pour Abdelhamid Harifi, chercheur dans le domaine de la défense, cette nomination est le couronnement d'une «brillante carrière militaire». Diplômé de l'Académie militaire de Meknès, Mohammed Miqdad a rejoint les rangs des FAR dans les années 1980.

### La reconstitution de la forêt tropicale émerveille les chercheurs en Côte d'Ivoire

C'est une forêt en pleine renaissance. Un milieu naturel où, sous la canopée qui se reforme doucement, la végétation jaillit et de grands arbres étendent leurs racines. Dans la forêt classée de la Téné, dans le Centre-sud de la Côte d'Ivoire, une parcelle de 2 000 mètres carrés détruite par la culture du café dans les années 1990 a rebâti en quelques décennies une grande partie de son écosystème. Avec d'autres chercheurs de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INPHB) de Yamoussoukro, regroupés au sein du projet DynRecSe (Dynamique de reconstitution des services écosystémiques), le doctorant en écologie Bienvenu Amani a suivi de près cette régénérescence. «Ce caféier, dit-il en pointant du doigt un arbuste mal en point, a été abandonné par un planteur il y a un peu plus de vingt ans faute de rendement intéressant. Il est en train de mourir parce qu'aujourd'hui la forêt reprend ses droits».

Sans intervention humaine, d'anciennes forêts primaires peuvent récupérer jusqu'à 80% de leur fertilité, de leur structure et de leur diversité d'arbres, vingt ans seulement après l'abandon des pratiques agricoles. On les appelle alors des forêts secondaires. Cette reconstitution naturelle, bien plus rapide qu'en zone tempérée, a surpris les scientifiques.

Alain-Patrick MASSAMBA



Le conflit Russie-Ukraine produit des effets collatéraux, à travers le monde

Ils ont appelé Moscou à «respecter le droit international, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine». Le président russe Vladimir Poutine a lancé jeudi à l'aube une opération militaire en Ukraine, avec frappes aériennes et pénétration de forces terrestres y compris en direction de la capitale Kiev. L'attaque a fait en quelques heures des dizaines de morts, selon les autori-

appelle au Conseil de sécurité de l'ONU d'organiser une médiation entre les deux parties afin de mettre fin au conflit et de taire les armes. «A l'heure actuelle, les partis doivent s'asseoir ensemble, afin de mettre immédiatement un terme à ce conflit qui tend à devenir un conflit violent. Je demande donc au Conseil de sécurité des Nations unies de faire son travail de médiation. S'il y a un moment

POOL

Une société italienne va planter sur 40 mille ha

Le Gouvernement et la société RENCO GREEN SARLU, d'origine italienne, ont signé une convention du bail emphytéotique, mardi 29 novembre 2022 à Brazzaville, pour la mise en place de 40.000 ha de plantations forestières et agroforestières dans les localités de Mbé et d'Itoni plateau, dans le département du Pool. Les documents ont été co-paraphés par le ministre d'Etat Pierre Mabilia, ministre des Affaires foncières et du domaine public, qui a présidé la cérémonie, Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, et le Dr Giovanni Rubini, président directeur général de la société RENCO GREEN SARLU.



Les signataires montrant les paraphes

Le projet carbone de Mbé, en sigle JACA-Mbé, vise à réaliser des plantations forestières et agroforestières dans la lutte contre le changement climatique. La valorisation de ces forêts contribuera également à impulser le développement de l'économie locale, notamment à travers la composante agroforestière dédiée aux populations locales qui leur permettra d'exploiter les interlignes des plantations forestières pour réaliser leurs cultures agricoles, en sus des revenus des employés et de la mise en place de certaines infrastructures de bases à caractère social à inscrire au cahier des charges particulier. La valorisation de multiples usages des forêts peut constituer une source des revenus, d'emplois variés, des produits ligneux divers (bois, carbone, énergie et produits divers).

La société RENCO GREEN SARLU est un partenaire du Programme national de reboisement (PRONAR) qui vise la mise en place d'un million d'hectares de plantations forestières et agroforestières. Pour participer aux objectifs du PRONAR, la société RENCO investit sur fonds propres dans le projet de création d'un jardin de carbone de Mbé. A travers la signature du bail, l'Etat lui a cédé temporairement une superficie de 40.000 ha dans les localités de Mbé, Ngabé et Itoni plateau se trouvant au nord de Brazzaville, dans le département du Pool.



A la fin de la cérémonie de signature

Le coordonnateur du PRONAR, le Dr ingénieur François Mankessi, présentant le projet, a indiqué que la superficie cédée couvre deux blocs. Le premier, situé à cheval entre Mbé et Ngabé, a une superficie de plus de 24.000 ha et le deuxième est dans la localité d'Itoni plateau avec une superficie de plus de 17.000 ha. Les deux blocs regorgent des forêts incluses. Les reliefs de ces blocs se prêtent bien aux activités d'afforestation et de reboisement. Les sols savanicoles à valoriser sont sablonneux et pauvres. Le bail emphytéotique signé est composé de vingt articles et un préambule.

Le Dr Giovanni Rubini a rassuré: «Avec ce projet, nous allons renforcer la biodiversité dans certaines régions du pays. Nous créerons de nombreux emplois. RENCO est présente au Congo depuis 1999 et elle travaille dans le pétrole et la construction». Pour sa part, Mme Rosalie Matondo a déclaré que l'attribution des terres aux partenaires est un travail conjoint et efficace. L'objectif de séquestration de carbone estimé à plus de 30 millions de tonnes équivalent-carbone dans le cadre du projet JACA-Mbé pour la période 2024-2050, est une contribution majeure de «notre pays, au titre des solutions basées sur la nature. Au plan économique, ce projet va mobiliser un investissement de l'ordre de 53 milliards FCFA et générer 250 emplois directs et des centaines d'emplois indirects. Cette mine d'emplois pour la jeunesse de notre pays, est un apport non négligeable aux efforts que mène le Gouvernement en vue d'éloigner notre jeunesse de trois maux: le vice, l'ennui et le besoin», a-t-elle souligné.

«Nous devons aussi compter avec les investissements privés pour notre économie. Le partenariat public/privé doit gagner en ampleur. Nous venons de réaliser une activité importante en signant un contrat de bail emphytéotique entre le Gouvernement et la société RENCO qui consiste à booster notre économie parce que l'économie doit être diversifiée», a déclaré le ministre d'Etat Pierre Mabilia.

La cérémonie a connu la présence de plusieurs personnalités, dont deux membres du Gouvernement, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre en charge des Petites et moyennes entreprises, et Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale, ainsi que des délégués de la royauté téké.

Philippe BANZ

CONTROLE D'ETAT

Trois nouveaux contrôleurs entrent en fonction

Nommés par décret présidentiel, trois directeurs généraux ont été installés vendredi 2 décembre 2022 par Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs. Il s'agit de Georges Charles Christ Tambaud, directeur général du Contrôle d'Etat, Mme Ikiya Laurente Okouya, directrice générale de la qualité du service public et de Mme Raïssa Kartelle Iloki, directrice générale de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique. Ces trois directeurs généraux, ayant remercié le président de la République pour leur nomination et le ministre en charge du Contrôle d'Etat pour la confiance, prennent l'engagement de jouer pleinement leur rôle.

Réitérant le discours du président de la République, Georges Charles Christ Tambaud promet d'éradiquer les antivaleurs dans les administrations et organismes publics. Il a aussi invité les agents et cadres de la direction générale du contrôle d'Etat à se mettre au travail.

Pour sa part, Mme Ikiya Laurente Okouya a appelé ses collaborateurs au sens des responsabilités et du devoir pour tout mettre en œuvre afin que la qualité des services puisse satisfaire les besoins au quotidien des populations et les aider à concrétiser leurs aspirations. «Notre boussole sera la recherche constante et sans relâche du résultat, c'est-à-dire l'amélioration de

la performance du service public», a-t-elle dit.

Enfin, Mme Raïssa Kartelle Iloki est venue souligner que son approche fonctionnelle pour l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre les antivaleurs, conduira dans une première phase, à effectuer le travail d'identification et de collecte des textes afin de constituer un fonds documentaire spécialisé. La seconde phase, a-t-elle dit, consistera à sensibiliser la population et l'inciter à observer les prescriptions des lois sélectionnées, au travers des séminaires, forums, conférences notamment. L'intériorisation des nouveaux comportements et attitudes donnera lieu, dans une troisième phase «aux



Georges Tambaud



Ikiya Laurente Okouya



Raïssa Kartelle Iloki

vérifications systématiques au moyen des contrôles sur les terrains effectués par le biais

des enquêtes sectorielles. Ce sera l'étape de la phase d'enquête», a-t-elle déclaré. Le ministre Jean Rosaire Ibara a félicité les directeurs généraux et les a exhortés au travail. «Vous allez être parmi nous, pour construire ce ministère, vos contributions, vos éclairages sont attendus non pas seulement par moi, mais par le Président de la République, le Premier ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement et, surtout, par l'ensemble du peuple congolais», a-t-il dit.

Aybienvie N'KOUKA-KOUDISSA

SINISTRES

Un incendie a ravagé une baleinière au port de Yoro

Le lundi 5 décembre dernier, un incendie s'est déclaré sur une baleinière au port de Yoro. Il a coûté la vie à une personne. Pour fixer l'opinion nationale, Guy Georges Mbacka, ministre de l'Economie fluviale et des voies navigables a fait une mise au point mardi 6 décembre 2022.



Des baleinières en feu

La baleinière dénommée Royale II, non immatriculée, qui serait en réparation et amarrée sur les berges à la limite des parcelles jouxtant le plan d'eau du port public de Yoro, a été totalement consumée par les flammes. Les informations recueillies sur les lieux révèlent que cet incendie aurait été provoqué par les opérations de soudure effectuées dans cette baleinière qui contenait des bidons d'essence.

Plusieurs autres baleinières étaient amarrées les unes contre les autres, et la propagation du feu aurait consumé près d'une douzaine d'embarcations. La zone d'incendie n'étant pas accessible du fait de l'existence des habitations et à l'absence de ruelles, les équipes d'intervention des sapeurs-pompiers n'ont pu atteindre le foyer de l'incendie pour le maîtriser et l'éteindre, d'où sa propagation jusqu'à côté des tours jumelles. Déclenché à 14h55 minutes, le feu a pris des ampleurs inquiétantes pendant plusieurs heures et n'a pu être maîtrisé qu'aux environs de 19 heures. Le domaine opérationnel du port de Brazzaville s'étend actuellement sur près de 3.800 mètres linéaires allant des limites de l'ambassade de Russie jusqu'au port de Yoro.

«Nous constatons avec amertume que ce domaine est occupé illicitement par plusieurs personnes en violation des dispositions de l'article 9 de la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine public de l'Etat. Le décret n°2000-16 du 29 février 2000 dispose que le domaine public portuaire comprend le domaine fluvial des localités portuaires. Ainsi, les parcelles riveraines adjacentes des plans d'eau portuaires situées dans le domaine public fluvial ne devraient pas constituer des ports privés ni de points d'accostage», a dit le ministre. Ainsi toutes les activités de chargement et de déchargement et toutes les activités économiques liées à l'exploitation fluviale et portuaire exercée par tout propriétaire d'un terrain dans le périmètre du port autonome de Brazzaville sont désormais formellement interdites, à l'exception du trafic domestique vers l'Ile Mbamou. Le reste du trafic sera orienté vers la gare à passagers du port de Brazzaville.

Des mesures ont été prises pour que ce genre d'actes ne se reproduise plus et une commission d'enquête nautique a été mise en place

COOPERATION CONGO-FRANCE

Le MEDEF va accompagner le Gouvernement dans la mise en exécution du PND

Une délégation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), conduite par Jean-Michel Guelaud a séjourné à Brazzaville pendant deux jours. Le 8 décembre 2022, elle a été reçue par Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public privé. Le MEDEF va accompagner les différents projets du Gouvernement dans le cadre de la mise en exécution du Plan national de développement (PND) 2022-2026, a indiqué le chef de la délégation.



Le ministre (à l'extrême droite) et la délégation du MEDEF

A l'issue de l'entrevue, Jean-Michel Guelaud a indiqué que le MEDEF entend aussi proposer des solutions dans le cadre des partenariats publics pour faciliter le développement du Congo. «Pour l'instant, l'offre est multisectorielle, nous allons passer deux jours dans le pays et travailler avec les représentants des pouvoirs publics et UNICONGO pour affiner notre offre et préciser les conditions et les caractéristiques des propositions qui seront faites aux propositions publiques», a-t-il dit. Le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso a annoncé aux visiteurs que la loi qui encadre les contrats en partenariat public privé venait d'être adoptée par les deux chambres du parlement.

Le MEDEF va également voir quelles sont les synergies qui peuvent se mettre en place; les partenariats qui peuvent se nouer avec les entreprises qui sont sous UNICONGO, pour soutenir les projets à développer dans le cadre du plan d'action du Congo. «J'ose espérer qu'en 2023 nous arriverons à la réalisation des projets concrets dans le cadre de la politique gouvernementale», a-t-il affirmé.

La visite de la délégation du MEDEF au Congo est une suite logique à la rencontre que le premier ministre Anatole Collinet Makosso avait conduite en août 2021 à Paris en France.

Cette délégation a rencontré d'autres membres du Gouvernement à Brazzaville, avant de poursuivre sa visite à Pointe-Noire pour travailler avec UNICONGO.

A-N'K-K.

aux fins d'identifier les causes du drame et d'établir les responsabilités individuelles et collectives.

A rappeler que lors de ses visites dans les différentes structures sous tutelle, le ministre Guy Georges Mbacka avait attiré l'attention des commerçants sur l'existence et la présence de ces ports illégaux et sur le commerce illicite qui s'y exerce.

Pascal BIOZI KIMINOU



**ATTENTION! LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ.**

# La ZLECAF est là. C'est irréversible

**Beaucoup de produits que nous consommons, viennent d'autres pays africains, produits agricoles, pagnes, objets d'art, produits de beauté etc.**

**L**e commerçant qui achète ses produits à l'étranger paye la douane et d'autres taxes quand ils arrivent au Congo.

Dans sept (7) ans, il n'y aura plus de douane, ni d'autres taxes entre tous les pays africains.

Dès lors, tous ces produits vont coûter moins cher, la vie coûtera moins cher, parce que beaucoup de marchandises et de services venant d'autres pays d'Afrique seront très nombreux dans notre pays tels: le sucre, les boissons et tant d'autres...

Plusieurs banques, plusieurs commerces vont s'installer dans notre pays. Il y aura de la concurrence qui fera baisser les prix et augmentera les chances d'accéder aux crédits pour ceux qui voudront entreprendre.

Dans cette nouvelle économie compétitive, nous devons également augmenter notre capacité de production et la qualité de nos produits afin de bénéficier de ce grand marché qui va s'ouvrir.

Les acheteurs potentiels ne seront plus seulement les cinq (5) millions de Congolais, mais un (1) milliard deux (2) cent (200) millions d'Africains, c'est-à-dire la population de toute l'Afrique.

Le ministère du Commerce encourage les Congolais à entreprendre dans tous les secteurs, agriculture, élevage, industrie, artisanat,

pêche, biotechnologie, intelligence artificielle, nouvelle technologie etc.

Les Congolais doivent produire et vendre aux Africains pour ne pas être de simples consommateurs de ce que les autres produisent quand les frontières vont s'ouvrir dans sept (7) ans.

Il revient aux opérateurs économiques déjà installés au Congo, de revoir leurs modèles économiques afin de ne pas disparaître lorsqu'interviendra la concurrence avec l'ouverture des frontières.

Tout l'espace économique de l'Afrique sera ouvert. Nos marchandises, nos services, notre argent vont circuler librement comme en Europe.

Toutes les tracasseries que connaissent les commerçants, surtout les femmes au niveau des frontières, vont disparaître.

En Europe, ce grand marché ouvert s'appelle marché commun européen. Le grand marché ouvert des Africains s'appelle zone de libre-échange continentale africaine, la ZLECAF.

La ZLECAF a été créée par l'Accord signé à Kigali au Rwanda, par les chefs d'Etat et de gouvernement le 21 mars 2018. Elle est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les pays qui sont déjà prêts. Les frontières du Congo avec les autres pays africains vont disparaître en 2030, dans sept (7) ans.

La ZLECAF fera de l'Afrique un seul espace économique, sans barrière douanière, sans frontière. C'est irréversible.

**MGS CONGO- SARL U**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital Social de: Un Million (1.000.000) Francs CFA  
Siège Social: 63, Avenue Kibangou, Quartier MAWATA  
POINTE-NOIRE REPUBLIQUE DU CONGO  
RCCM: CG/PNR/ 13 B 1170

**PROCES-VERBAL DE REUNION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIEE  
ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'An Deux Mil Vingt Deux, et le Trois Janvier à dix heures trente minutes, s'est tenue au siège social de la société MGS CONGO SARL U, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital social de Francs CFA Un Million (1.000.000), divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA, chacune et dont le siège social est fixé MAWATA, 63, Rue Kibangou, Pointe-Noire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Était présent:

Madame GOMAS Marina, possédant.....100 Parts  
Madame GOMAS Marina, gérante de la société préside l'assemblée.

En ouvrant la séance le président constate que l'associé unique est présent possède ensemble 100% des parts sociales composant le capital, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions relevant de ses attributions, tel que prévu dans les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- Le texte du projet des résolutions.
- Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour:
- Dissolution anticipée de la société MGS CONGO-SARL-U
- Liquidation de la société MGS CONGO-SARL U
- Formalités et publications légales

L'assemblée générale, après avoir débattu au sujet du climat des affaires défavorables à la continuité de l'activité, le gérant met au vote les

résolutions suivantes:

Première résolution: Dissolution anticipée de la société MGS CONGO-SARL U  
L'assemblée générale approuve la dissolution de la société à la date du: 17 janvier 2022;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution: Liquidation de la société

L'assemblée générale donne pouvoir à Madame GOMAS Marina, majeure comme étant née le 10 janvier 1985 à Pointe-Noire, pour la liquidation, et décide de la cession des actifs et paiement des dettes contractées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution: Formalité et publications légales

L'assemblée générale donne pouvoirs au gérant afin d'accomplir toutes les formalités légales, réglementaires prévues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande la parole; la séance est levée à treize heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé en Quatre (4) exemplaires, dont un reproduit sur le Registre des délibérations, le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents, les Jour, Mois et An susdits.

**SIGNATURE DE L'ASSOCIEE:**

**ETUDE Maître Maurice MASSELOT, NOTAIRE**

B.P.: 4866, Tél.: (242) 06 667.00.66/06 767.00.66/ 05 369.69.97  
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,  
Face Laboratoire de Total.  
E-mail: masselotnotaire@gmail.com  
NIU n° P220000000038926

**INSERTION LEGALE**

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 25 juin 2012, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée AS CHANGE—SARL-U, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** AS CHANGE-SARL-U.;

- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA;

- **Siège social:** A Pointe-Noire, quartier Grand Marché, près du rond-point E.P. LUMUMBA;

**Téléphone:** (00242) 05 553 02 18;

- **Objet social:** Toutes opérations de change;

- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- **Enregistrement:** A Pointe-Noire, sous le n° 49339, Folio 114/37, en date du vingt-sept juin deux mil douze;

- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de Commerce sous le n° 12 DA 481 du 29 juin 2012;

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au

Greffe du Tribunal de Commerce, no RCCM CG/PNR/12 B 224 du 04 juillet 2012;

- **Gérance:** Monsieur SABOGA Albert Gaston Gabriel est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

**Modifications intervenues:**

- Aux termes du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire de la société AS CHANGE-SARL-U, il a été décidé:

- De modifier l'objet social. Ainsi, le nouvel objet social comprend les activités suivantes: toutes opérations de change; bâtiment et activités connexes; travaux publics; fournitures de bureaux et de matériaux de construction; mise à disposition du services off/on shore; maintenance automobile et des équipements industriels;

- **Gérance:** Monsieur SABOGA Albert Gaston Gabriel est maintenu aux fonctions de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de Commerce n° CG-PNR-01-2012-B 13-00224 du 30 novembre 2022.

**Pour avis,**

**Maître Maurice MASSELOT.**

ENVIRONNEMENT

# Des arbres pour protéger le Mont Cardinal Biayenda, mais ...

La colline du supplice du Cardinal Emile Biayenda le 22 mars 1977, au nord de Brazzaville, se fragilise. L'agression des pluies érosives, l'afflux des pèlerins dont les traces de pas sur le sable offrent des points d'attaque aux ruissèlements deviennent des dangers. Sans parler de la pression démographique dont souffre Brazzaville et qui fait que ce lieu de mémoire, jadis isolé, est en serré aujourd'hui dans le périmètre urbain : autant de menaces pour ce lieu de mémoire.

La Commission diocésaine de la pastorale de l'Environnement et pour le développement que dirige l'abbé Albert Kimbembé a présenté à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, le souhait de se porter au secours de cette colline, de la protéger par une ceinture végétale. Souhait agréé et encouragé par l'archevêque, qui a sollicité pour sa concrétisation l'aide des bonnes volontés. C'est ainsi que le ministère de l'Economie forestière et sa titulaire Mme Rosalie Matondo sensible aux questions d'environnement, a mis en branle son projet de végétalisation et des volontaires. Membres de la Commission diocésaine, volontaires et experts du ministère ont

positivement entouré le Mont Cardinal Emile Biayenda le 26 novembre 2022. A la fin de la première partie de cette opération, plus de 1.100 plants d'acacia ont été mis en terre sur le terrain pentu jusqu'au sommet. Comme souvent pour une opération se rapportant au Bon Cardinal, la pluie a arrosé la colline, apportant un bienfait inespéré aux jeunes plants. Une semaine après, la Commission a fait le constat que les plants tenaient bien et commençaient même à donner de nouvelles feuilles signes de leur bonne acclimatation sur cette terre sableuse qu'ils vont finir par coloniser et protéger. Cependant, ainsi qu'à l'accoutumée pour tout ce qui touche au nom du Cardinal Biayenda, la ferveur popu-



Les vétivers en souffrance

laire commence à déborder des limites du toléré. Des jeunes plants ont commencé

à être dépotés emportés (pour les amener où?), et sur les flancs de la colline com-



Les sacs de protection contre les érosions

ment à paraître les «bles-sures» des trous laissés par les arbustes déplacés de

force. A ce rythme et joint au nombre de plans piétinés par inadvertance, il ne restera pas grand-chose d'ici à la fin de l'actuelle prodigieuse saison des pluies. Recom-

mencer l'année prochaine?

A.S. MIANZOUKOUTA

PAROISSE LES SAINTS MARTYRS DE L'UGANDA A KINGOUARI

## Célébration du dixième anniversaire du mouvement des Amis de Don Bosco

Dans l'Evangile de Jésus-Christ selon Saint Matthieu au chapitre 28,18, nous pouvons lire «*Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin de l'âge.*». C'est dans cette optique que le mouvement des Amis de Don Bosco de la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda à Kingouari a célébré ses dix ans d'existence le dimanche 20 novembre 2022. Fondé par l'abbé Gislain Rodrigue Dibansa, Saké de l'archidiocèse de Brazzaville, avec le soutien de Kermelys Sakani Fouefoueth, le 12 octobre 2012, le mouvement des Amis de Don Bosco a accompli dix ans. La célébration de cet anniversaire a eu lieu au cours d'une célébration eucharistique présidée par l'abbé Prisque D'Avila Nsimouessa, vicaire paroissial.

Cette messe a été rehaussée par la présence de quelques prêtres parmi lesquels : le père Arnaud Rodrigue Nganga, curé de la paroisse sus-indiquée et des abbés Fred Mbemba Makiza et Rudi Massengo. Il a également été noté la grande et remarquable participation des parents des élus du jour en compagnie de plusieurs invités. Pourtant, plusieurs activités formatives ont précédé la célébration de cet événement. En effet, sous la coordination de sœur Prudence Maleka de la Congrégation de Petites sœurs Dominicaines, les jeunes Boscovits ont consacré quelques mois à l'apprentissage de la pâtisserie, de la fabrication du yaourt et de l'événementiel au sein de leur paroisse. Cette formation pratique qui entre dans le cadre du «*Ora et Labora*» comme le souligne Saint Benoît véhicule la volonté d'inculquer en cette jeunesse l'esprit entrepreneurial et la petite autonomisation socio-économique. Un tel investissement formatif rejoint certainement le pape Paul VI dans son Encyclique, Popu-

lorum progressio, c'est-à-dire le développement des peuples, où il a défini le développement comme l'autre nom de la paix. C'est dans cette dynamique que l'abbé Gislain Rodrigue Dibansa, l'ensemble des encadreurs et tous les Boscovits envisagent rendre pérenne une telle initiative qui définit sans conteste l'essentialité du mystère de l'incarnation. Car, comme le souligne Hannah



Une vue des participants pendant la messe

natalité dans lequel s'enracine ontologiquement la faculté d'agir. En d'autres termes: c'est la naissance d'hommes nouveaux, le

moderne, Calmann-Lévy, Paris 1961, p.404. Dans un Congo où la jeunesse cherche une étoile pour son espérance, une attention a été également portée sur ces paroles d'Emmanuel Mounier: «*Nous avons pris conscience qu'il est tout un aspect des problèmes pratiques qu'il faut aborder par une analyse économique ou politique rigoureuse, en barrant l'accès aux approximations morales et idéalistes intermédiaires, ces faux ministres du spirituel.*». Cf. Mounier, L'engagement de la foi, Parole et Silence, Plans-sur-Bex, p.169. Cela laisse entrevoir indiscutablement la nature de l'éducation à promouvoir dans le tragique existentiel d'aujourd'hui pour un développement durable. Avec la Grâce de Dieu, les Boscovits de Kingouari vous donnent encore rendez-vous pour la célébration de leur quinzième

anniversaire en 2027. Unis aux autres mouvements de l'enfance et de la jeunesse de leur paroisse et de l'archidiocèse de

Brazzaville, les Boscovits de la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda continueront à réfléchir sur l'éducation postmoderne qui doit prendre en compte tout homme et tout l'homme. C'est dans ce contexte que les propos de Joseph Ki-Zerbo en matière d'éducation ont été de grande portée pour la circonstance: «*Après la mise au monde, il reste l'éducation. Vivre, c'est persévérer dans son être. Et pour une société donnée, c'est par l'éducation qu'elle se perpétue dans son être physique et social. Il s'agit d'un accouchement collectif qui prolonge l'enfance biologique individuel. Une société qui renonce à prendre en charge sa jeunesse et à la doter des outils d'une promotion optimale, enterre son propre avenir. C'est une société suicidaire.*». Cf. Ki-Zerbo, Eduquer ou périr, L'Harmattan, Paris, p.15.

Pour le bureau des Boscovits de la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda à Kingouari, L'encadreur principal,

Aida NKOUKA



Les Boscovits accompagnés de leur "Yaya", autour de l'effigie de leur Sant Patron

Arendt: «*Le miracle qui sauve le monde, le domaine des affaires humaines, de la ruine normale, c'est finalement le fait de la*

fait qu'ils commencent à nouveau l'action dont ils sont capables par droit de naissance». Cf. H. Arendt, Condition de l'homme

### CONGREGATION DU SAINT SACREMENT (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

#### Publication de bans

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'il ordonnera diacres en l'église Saint Pierre Claver de Bacoongo, le samedi 17 décembre 2022, à 9h00, les frères de la Congrégation du Saint Sacrement ci-après: Berna Alfa Mampouya, Marcel Vallières Bissouaki Balenda, Fiston Gerard Mangala Mukinga.

L'archevêque recommande de soutenir dans la prière les futurs ordinands.

VATICAN

## Le Pape invite à changer de regard sur le handicap et la fragilité

Le Pape François a reçu lundi 12 décembre 2022 en matinée, les membres du Conseil national de l'Union italienne des aveugles et des malvoyants. Le Saint-Père a lancé un appel à la construction d'une société plus inclusive, où personne n'ait à rougir «de ses propres limites et de ses propres fragilités».

La date est toute symbolique: à la veille de la sainte Lucie, patronne des personnes handicapées ou souffrant de maladies de la vue, ce groupe du Conseil national de l'Union italienne des aveugles et des malvoyants est venu à la rencontre du Pape.

«Lucie, martyre de Syracuse, nous rappelle par son exemple que la plus haute dignité de la personne humaine consiste à témoigner de la vérité, en suivant sa conscience coûte que coûte, sans duplicité ni compromis», a d'abord souligné le Souverain Pontife – ordonné prêtre le 13 décembre 1969. «Cela signifie être du côté de la lumière, servir la lumière», mais aussi «être transparent, être sincère», communiquer de manière «ouverte, claire et respectueuse». Cette attitude permet de «répandre la lumière» dans les lieux où l'on va, en les rendant «plus humains, plus vivables».

La fragilité, une force pour tous



Le Pape recevant le Conseil national de l'Union italienne des aveugles et des malvoyants, le 12 décembre 2022 (Vatican Media).

Le Pape a ensuite invité cette association italienne laïque et aconfessionnelle à être «une force constructive dans la société», changeant ainsi le regard posé sur le handicap, «car nous associons habituellement au handicap l'idée de besoin, d'assistance» voire de «piétisme». «Non, le Pape ne vous regarde pas comme ça, l'Église ne vous regarde pas comme ça», a assuré le Pape François, demandant à ce que les chrétiens restent conscients du fait «que la fragilité, assumée avec responsabilité et solidarité, est une ressource pour tout le corps social et pour la communauté ecclésiale».

Le Saint-Père a assuré que les personnes aveugles et mal-

voyantes pouvaient être «à l'avant-garde de la construction de communautés inclusives, où chacun peut participer sans avoir honte de ses limites et de ses fragilités, en coopérant avec les autres pour se compléter et se soutenir mutuellement». Au-delà des personnes handicapées, «nous avons tous besoin de l'aide des autres pour avancer dans la vie», a-t-il ajouté, «parce que nous sommes tous faibles dans le cœur, tous».

### S'inspirer de sainte Lucie

Le Pape François a vivement encouragé cette association centenaire dans son action, car «la société italienne a besoin d'espérance», a-t-il estimé, «et

celle-ci vient avant tout du témoignage de personnes qui, dans leur condition de fragilité, ne se ferment pas, ne pleurent pas sur elles-mêmes, mais s'engagent avec d'autres pour améliorer les choses».

Le Saint-Père a conclu son discours en citant à nouveau l'exemple de sainte Lucie: «Femme jeune et sans défense qui, cependant, ne cède pas aux menaces et aux flatteries, [mais] au contraire, répond avec courage et tient tête au juge qui l'interroge». D'où cet encouragement: «Avec la protection et l'exemple de Lucia, allez de l'avant!»

G.W.B.

## LE SOUVERAIN PONTIFE EN AFRIQUE

# 40<sup>e</sup> voyage apostolique de Sa sainteté le Pape François en RDC et au Soudan du sud

Du 31 janvier au 5 février 2023, le Pape François effectuera son 40<sup>e</sup> voyage apostolique en dehors d'Italie et le 5<sup>e</sup> voyage en Afrique. Il se rendra en République Démocratique du Congo (RDC) et au Soudan du Sud, dernière étape de ce périple africain qui sera un pèlerinage œcuménique de paix.

Ce voyage se déroulera selon le programme ci-après:

Mardi 31 janvier 2023 à 7h55, départ en avion de l'aéroport international de Rome/Fiumicino de la délégation pontificale pour Kinshasa. Après 7h 05mn de vol direct, le Pape et sa suite arriveront à Kinshasa à 15h. Cette arrivée sera suivie de l'accueil officiel. A 16h 30 aura lieu la cérémonie de bienvenue au Palais de la Nation. A 16h 45, le Pape François effectuera une visite de courtoisie Antoine Félix Tsisekedi Tchilombo, Président de la République, dans la salle présidentielle du Palais de la Nation. A 17h 30, est prévue une rencontre avec les autorités, la société civile et le corps diplomatique dans le jardin du Palais de la Nation. Mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, à 9h 30, Sa sainteté le Pape François présidera une messe à l'aéroport de Ndolo. Dans l'après-midi, à 16h 30 est pré-



Le Pape François debout sur la passerelle d'un avion

vue une rencontre avec les victimes de l'Est du pays à la Nonciature apostolique, suivie à 18h 30 d'une rencontre avec les représentants de certaines œuvres caritatives à la Nonciature apostolique. Jeudi 2 février 2023, à 9h 30, le Pape rencontrera les jeunes et les catéchistes au Stade des Martyrs. A 16h 30, aura lieu une rencontre de prière avec les prêtres, les diacres, les personnes consacrées et les séminaristes dans la Cathédrale Notre-Dame du Congo. A 18h30, est prévue une rencontre privée avec les membres de la Compagnie de Jésus à la Nonciature apostolique.

Vendredi 3 février 2023 quittera Kinshasa pour Djuba au Sou-

dan du Sud. A 8h 30, aura lieu une réunion avec les évêques à la CENCO, suivie de la cérémonie de congé à l'aéroport de Ndjili à Kinshasa. A 10h 40 aura lieu le départ en avion de l'aéroport international de Ndjili à Kinshasa pour Djuba. Le voyage au Soudan du Sud s'effectuera avec Justin Welby, archevêque de Canterbury et le révérend Derek Browning, modérateur de l'Assemblée générale de l'Église d'Écosse. L'arrivée à l'aéroport international de Djuba interviendra à 15h, suivie de la Cérémonie de bienvenue et de la visite de courtoisie à Salva Kiir Mayardit, Président de la République au Palais Présidentiel, à 15h 45. La rencontre avec les Vice-pré-

sidents de la République est prévue à 16h 15. A 17h le Pape François rencontrera les autorités, la société civile et le corps diplomatique au jardin du Palais présidentiel. Samedi 4 février 2023, à 9h, à Djuba, le Souverain pontife rencontrera les évêques, les prêtres, les diacres, les personnes consacrées et les séminaristes dans la Cathédrale Sainte-Thérèse. A 11h aura lieu la rencontre privée avec les membres de la Compagnie de Jésus à la Nonciature apostolique. Dans l'après-midi à 16h 30 est prévue la rencontre avec les personnes déplacées internes dans le Freedom Hall. Et à 18h interviendra la prière œcuménique au Mausolée Jhon Garang.

Dimanche 5 février 2023, interviendra le retour du Pape François à Rome, après la messe à 8h 45, au mausolée John Garang, suivie à 11h de la Cérémonie de congé à l'aéroport international de Djuba. Le Souverain pontife quittera l'aéroport international de Djuba pour Rome à 11h 30. Après 6h de vol direct, le Pape François et sa suite atterriront à l'aéroport international de Rome/Fiumicino, à 17h 30.

Gislain Wilfrid BOUMBA

## IV<sup>e</sup> DIMANCHE DE L'AVENT-A-

### Nous sommes tous invités à nous tourner vers le seul vrai Dieu

Textes: Is 7,10-16; Ps 23 (24),1-6; Rm 1,1-7; Mt 1,18-24

La liturgie de ce dimanche nous propose le récit de l'Annonciation; nous sommes au 4<sup>e</sup> siècle av J.C.; la situation politique et du peuple est inquiétante et dramatique: il est menacé de partout par les armées étrangères. Face à ce danger, le jeune roi d'Israël n'a pas fait le bon choix. Il a abandonné le vrai Dieu pour se tourner vers les dieux païens et s'attirer leurs faveurs.

Achaz est pris de panique «son cœur et le cœur de son peuple furent agités comme les arbres de la forêt sont agités par le vent» (Is. 7,2). Isaïe l'invite au calme et à la confiance; il lui demande «d'avoir confiance en Dieu»; et de miser «sur sa foi et sur les ressources de son peuple». Isaïe dit: «la foi est votre survie; si vous ne croyez pas, toi et ton peuple, vous ne subsisterez pas».

C'est également vrai pour nous aujourd'hui. Ces dieux païens ne sont rien. Nous pensons à ces dieux qui occupent une grande place dans notre vie et notre monde: ils s'appellent argent, richesses, recherche du profit, belle situation, belle voiture, belle maison. Mais à quoi cela nous profite, si nous venons à perdre le ciel? Aujourd'hui, le prophète Isaïe invite le roi Achaz et chacun de nous à se tourner vers le seul vrai Dieu. C'est sur lui qu'il nous faut compter. En ce temps de l'Avent, nous sommes invités à retrouver le vrai sens de Noël. Il ne s'agit pas de courir après toujours plus de consommation mais d'accueillir Celui qui vient bientôt pour nous sauver. Cette annonce de la venue du Sauveur, nous la retrouvons dans l'évangile de ce dimanche: puisque l'enfant que Marie vient de l'Esprit Saint; et c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés. Joseph son époux est invité à prendre chez lui Marie. Ces paroles nous disent la mission de Jésus: Il viendra pour sauver son peuple.

Nous ne pourrions vivre un vrai Noël que si nous prenons chez nous Marie, comme Joseph l'a fait. Et en l'accueillant, nous accueillons Jésus qui viendra chercher et sauver ceux qui sont perdus. C'est dans la prière et le recueillement que nous pourrions nous soumettre à la volonté de Dieu pour participer à son projet. Comme Marie, nous apprenons à nous faire les serviteurs d'un projet qui nous dépasse et qui parfois nous ne comprenons pas. Acceptons les dans la foi. Sa volonté sur notre vie, est celle de la vie éternelle.

A l'approche de Noël, que nous inspirent ces paroles d'Isaïe? Souvent, dans nos moments d'épreuve et de panique, nous choisissons «des dieux qui ne sauvent pas». Face à nos problèmes et à nos difficultés, nous nous réfugions dans des solutions faciles au lieu de prendre avec courage, le chemin du discernement et de l'écoute de la voix du Seigneur qui résonne dans nos cœurs. En effet, le Dieu-avec-nous qu'annonce Isaïe, est le Dieu-qui-sauve.

C'est ce Dieu que nous sommes appelés à choisir, même dans les moments les plus difficiles. Et une des situations difficiles est bien celle que rencontre Joseph.

A l'approche de Noël, nous sommes tous appelés à imiter Joseph. Joseph a été un homme de foi; un homme qui a su écouter la voix Dieu. Comme Joseph, nous devons, nous aussi, faire preuve de foi, et de discernement surtout dans nos moments les plus difficiles. Dans nos vies et dans nos relations avec nos frères et sœurs, les épreuves et les imprévus ne manquent pas. Cependant, nous sommes invités à dépasser notre amour propre, nos égoïsmes, nos projets personnels, pour nous rendre plus disponibles à écouter et à discerner la volonté de Dieu.

Alors, que signifie pour nous célébrer Noël cette année? Aujourd'hui, Dieu veut passer par nous pour se manifester au monde. Aujourd'hui, Dieu veut passer par nous pour donner une paix, une joie, un sourire, une sérénité à un prochain. Comme Joseph et Marie, ne fermons pas notre cœur à ce projet de Dieu. Ouvrons-nous à Dieu et à son projet du salut. Célébrer Noël, c'est ne pas avoir peur d'accueillir la voix du Seigneur qui résonne dans nos cœurs. Célébrer Noël, c'est prendre chez soi Marie, car le fruit qu'elle porte vient de Dieu. C'est le Dieu avec nous, c'est le Dieu qui sauve.

Père Carlos CORREIA, Sss (Archidiocèse de Pointe-Noire).

## REMERCIEMENTS

La famille NTIETIE a été très touchée par le soutien multiforme reçu lors du décès le 25 septembre et des obsèques le 7 octobre 2022 à Pointe-Noire de Me Rosine NTIETIE BIKOYI, avocate au barreau de Pointe-Noire, membre de l'Ordre national des avocats du Congo et membre de la Légion de Marie. Sensible à tous les gestes de sympathie et d'affection, la famille remercie très sincèrement, les autorités ecclésiastiques notamment NN.SS.: Miguel Angel Olaverri et Bienvenu Manamika Bafouakouahou, Daniel Mizonzo et Toussaint Ngoma Fomanet, respectivement archevêques de Pointe-Noire et de Brazzaville, évêques de Nkayi et de Dolisie; les abbés Donatien Brazzaville, vicaire épiscopal chargé du clergé (archidiocèse de Brazzaville), Alain Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire et Guy Roger Makosso, curé de la paroisse Saint Jean Apôtre de Ngoyo (archidiocèse de Pointe-Noire); les pères Alain Zibi et Ilitch Ewolo (dominicains); les religieux des monastères de la Visitation de Loango et de Loudima, celles de la Congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé; les membres de la Légion de Marie. Dimanche 18 décembre 2022, à 9h30, une messe sera célébrée à l'intention de la défunte en l'église Saint Jean Apôtre de Ngoyo.



«Si nous sommes passés par la mort avec le Christ, nous croyons que nous vivrons avec Lui» (Rm 6,8).

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire  
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison  
Immeuble MORIJA, 1<sup>er</sup> étage, Centre ville  
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64  
République du Congo

### INSERTION LEGALE

#### « INTRAFOR SARLU »

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)  
Siège social : Pointe-Noire, avenue Alfred Raoul, quartier Mpita  
POINTE-NOIRE  
REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR-01-2022-B13-00253

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 23 novembre 2022, enregistré à Pointe-Noire, folio 221/3, n° 9228 ; la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

**OBJET** : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Manutention ;
- Distribution ;
- Construction ;
- Education sanitaire ;
- Promotion immobilière ;
- Import-export ;

Et généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes ou similaires se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

**DENOMINATION** : « INTRAFOR SARLU »

**SIÈGE SOCIAL** : Pointe-Noire, avenue Alfred Raoul, quartier Mpita, République du Congo

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

**GERANCE** :

- Monsieur Walid RHANNOU est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée

**RCCM** : CG-PNR-01-2022-B13-00253

**DEPOT LEGAL** : Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 décembre 2022

Fait à Pointe-Noire, le 09 décembre 2022

Pour avis  
  
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire  
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»  
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),  
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville  
Tél Fixe:(+242) 05.350.84.05  
E-Mail: etudematissa@gmail.com

### EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE «GERJEA MUTUELLE»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 1 000 000 FCFA  
Siège social à Brazzaville  
République du Congo  
RCCM: CG-BZV-01-2021-B13-00034

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date à Brazzaville du 02 novembre 2022, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 09 novembre 2022, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la date du 10 novembre 2022, sous folio 205/16 N°4767, l'Associé Unique a décidé: d'étendre l'objet social à l'activité ci-après:

- Le courtage en assurance.

En conséquence de ces résolutions, les statuts ont été mis à jour et l'ensemble des actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 14 novembre 2022, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-0034.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00034.

*Pour insertion légale*

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA**  
Notaire

### MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH,  
Rue MPANZOU,  
Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;  
E-Mail: noelmountounotaire@gmail.com

#### «COLANTSATU INTERNATIONAL»

Société A Responsabilité Limitée  
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA  
Siège social: 17, rue MOUNONGO, quartier Mbota  
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

### INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du onze octobre deux mil vingt-deux, enregistré le vingt-sept octobre de la même année, Folio 202/16 n°8651, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société COLANTSATU INTERNATIONAL SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 17 rue MOUNONGO, quartier Mbota.

#### Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a :

- Décidé de dissoudre, par anticipation, la société, et a désigné Madame Esther Holive Magalie NGABI NZASSA, en qualité de liquidatrice, en vue de procéder à l'accomplissement des formalités administratives et judiciaires prévues à cette fin.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 10 Novembre 2022 sous le n° CG-PNR01-2022-D-01104.

*Pour avis,*

**Maître Noël MOUNTOU,**  
NOTAIRE.

### EIFFAGE GC CONGO

Succursale de la société EIFFAGE GENIE CIVIL  
Société par actions simplifiées unipersonnelle  
Au capital de 29 388 795 Euros  
Siège social: 3-7 Place de l'Europe, VELIZY VILLACOUBLAY (78140)  
Adresse de la succursale: S/C du Cabinet PricewaterhouseCoopers, 88 Avenue du Général De Gaulle, Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société Eiffage Génie Civil, en date du 30 septembre 2022, reçu au rang des minutes de Maître Noël Moutou, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire n° 488/ MN/022, en date du 10 novembre 2022, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 18 novembre 2022, sous le n° 9065, folio 218/19, il a été notamment décidé de:

1. l'ouverture d'une succursale en République du Congo, régie par les dispositions légales en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:
  - **Dénomination:** EIFFAGE GC CONGO
  - **Forme:** Succursale
  - **Activités:**
    - l'acquisition, la vente de tous immeubles ou biens immobiliers; - la réalisation de toutes constructions et la vente en état futur d'achèvement ou achevée, l'entreprise de tout travaux publics et de bâtiment, voirie, démolitions et reconstruction; - location de biens immobiliers ou d'immeubles; la décontamination des sols et des eaux

souterraines pollués; - la création et l'exploitation de tous fonds de commerce et d'industrie ayant trait à ces activités, leurs acquisitions et leur vente, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations pouvant se rattacher aux objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions ou autrement.

• **Adresse:** S/C du Cabinet PricewaterhouseCoopers, 88 Avenue du Général De Gaulle, Pointe-Noire, République du Congo.  
2. la nomination de Monsieur Christophe COULOMB, en qualité de Représentant de la succursale. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-02116, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 29 novembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B21-00018.

*Pour avis,*  
**Le Conseil d'Administration**

### INSERTION LEGALE

Par acte sous seing privé établi le 5 mai 2022, enregistré auprès du Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire le 6 MAI 2022, à Pointe-Noire, sous le folio 089/14 n°812, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle ainsi caractérisée:

**Dénomination sociale:** Nouvel Équilibre Technologies (NET)  
**Forme sociale:** Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU).  
**Capital social:** Dix millions (10.000.000) de francs CFA, divisé en Mille (1000) parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement, numérotés de 1 à 1000, attribuées à l'associé unique.

**Siège social:** 243 Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 10ème étage, entrée A, 33, centre-ville, Pointe-Noire, B.P. 430

**Objet social:**  
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- La gestion et la mise à disposition du personnel professionnel on et offshore dans tous les secteurs d'activités;
- Les opérations à réaliser ou travaux: Forage d'eau potable et construction des châteaux d'eau; Génie civil; Métallurgie;

Agropastoral ; Impression sur tous support;  
- Bureau d'études d'audit, d'expertise et conseil en: Électricité;

Instrumentation;  
Environnement et impact;  
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années  
**Gérance:** Monsieur N'GANGA LOUBOUA Ghislain Bienvenu, de nationalité congolaise, né le dix-neuf août mil neuf cent soixante-dix-huit, à Brazzaville, titulaire de la CNI n°BZ0414LCWHE83, délivrée le vingt-trois octobre deux mil quatorze, à Brazzaville exercera les fonctions de Gérant dans les conditions énumérées par l'acte uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et les statuts de la société.

**RCCM:** CG-PNR-01-2022-B13-00099  
**Dépôt légal** a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire pour immatriculation le dix mai deux mil vingt-deux sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-00910.

*Pour insertion*

MINISTERE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

-----  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

-----  
PROJET DE RENFORCEMENT DES  
CAPACITES EN STATISTIQUES

-----  
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

## Avis d'Appel d'Offres (AAO) N°: 015/F/PSTAT/UCP/2022

**Pays :** République du Congo

**Nom du Projet :** projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT)

**Prêt n° :** 70540-CG

**Nom du marché :** Fourniture de 8 500 paires de bottes, 8 500 imperméables et 100 gilets de sauvetages

**Appel d'offres (selon le PPM) :** PSTAT-015-F-AON-22

**Date de Publication :** jeudi 08 décembre 2022

**Date de clôture :** mardi 10 janvier 2023

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'association internationale pour le développement (IDA) pour le financement des activités du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Fourniture de 8 500 paires de bottes, 8 500 imperméables et 100 gilets de sauvetages.

2. Le Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des équipements de protection.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres

(AO) telle que définie dans le «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)» version de juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018 de la Banque mondiale («le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination de Projet du PSTAT, à l'email suivant pstatcongo@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouvertures des bureaux de 08 heures à 16 heures.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce ou par virement bancaire.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 10 janvier 2023 à 12 heures 00 (heure locale). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront

ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse et numéro mentionnée ci-dessous le 10 janvier 2023 à 12 heures 30 minutes (heure locale).

7. Les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Nom de l'Agence d'exécution :**  
**Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques**  
**A l'attention du coordonnateur du**  
**Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques**  
**Unité de Coordination du Projet, à Brazzaville,**  
**derrière l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique**  
**au Congo, bloc1, parcelle 70/59 bis,**  
**arrondissement 2 Bacongo**  
**tél : +242 22 613 31 08 / pstatcongo@gmail.com**

*Fait à Brazzaville, le 08 décembre 2022*

**Le Coordonnateur**

**Patrick Valery ALAKOUA. -**

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès  
-----  
**ANNONCE LEGALE N°411/2022/BZ-C**  
**INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N°de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	27620 du 10-09-21	Sect AP3, bloc 41 ; Pile 9 ; Sup : 342,00m2	59, RUE BOUNDJI (QUARTIER INDZOULI)	7-BZV	BINIAKOUNOU née LOUKOMBO TIDI Benoîte
2	19761 du 19-12-18	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 396,76m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	MAGNIGNA Franck Steph
3	29390 du 27-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 607,94m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	MOUNGUIA Charlie A.
4	28892 du 28-06-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 28.654,70m2 soit 2ha86a5ha	EDOU (OYO)	CUVETTE	AMBENDE NGUESSO Valentin
5	27657 du 20-09-21	Sect P1, bloc 14 ; Pile 7 ; Sup : 404,25m2	42, RUE KOUYOU	3-BZV	PARAISO Alide
6	29313 du 24-10-22	Sect P2, bloc 68 ; Pile 10 ; Sup : 255,99m2	71, AVENUE DE FRANCE (QUARTIER POTO-POTO)	3-BZV	ONDZAMBE NGOYI François Grégory
7	28844 du 27-06-22	Sect U, bloc 113 (ex.86) ; Pile 03 (ex.3bis) ; Sup : 303,06m2	RUE OBOSSI (QUARTIER MPILA)	6-BZV	MOPENZA Ambroise
8	29340 du 31-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 316,77m2	31, RUE MON-THONY (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	BOUSSI Clarisse Marianne
9	29337 du 28-10-22	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 3.786,70m2	NGOLONDOUA (OYO)	CUVETTE	NGOUELODELE Hugues Henri Kevin
10	29336 du 28-10-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 17.267,10m2	NGOUENE (OYO)	CUVETTE	SG. ISSONGO Julienne Olga
11	29338 du 28-10-22	Sect -, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 3.177,38m2	NGOLONDOUA (OYO)	CUVETTE	JOHNSON Alexandre Gillian Gyasi
12	29395 du 09-11-22	Sect AN, bloc 21 ; Pile 2ter ; Sup : 268,18m2	6, RUE NELSON MANDELA (LA POUDDRIERE)	4-BZV	ETOUAYO Elias Stanislas
13	28995 du 27-07-22	Sect P10, bloc 65 ; Pile 03 (ex.4) ; Sup : 264,77m2	74, RUE TSABA	5-BZV	ENGUIINDI OSSOKA Paty Claude et Enfants MOUGANY
14	29382 du 08-11-22	Sect P8, bloc 134 ; Pile 2 (ex.1bis) ; Sup : 214,11m2	96BIS, RUE DOLISIE	4-BZV	IBATA Raymond
15	29038 du 11-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 458,26m2	QUARTIER N°7 ISSOULI	POOL	TELO Reddy Sézin
16	29350 du 02-11-22	Sect -, bloc - ; Pile 14 ; Sup : 396,41m2	QUARTIER 4 NGAMBOU	POOL	GBALA NZAPA Tabitha Dorcas
17	28862 du 05-07-22	Sect P7, bloc 15 ; Pile 9 ; Sup : 466,68m2	1, RUE DJOUE	4-BZV	KOUEBADI Célestine
18	29348 du 31-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 377,07m2	9, RUE KOUNBA (QUARTIER 712 ITSALI)	7-BZV	ECKOUNDA OPOUNBO Roland
19	29277 du 05-10-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 374,71m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	KIATOLO Guy Robert
20	29214 du 21-09-22	Sect P10, bloc 66 ; Pile 12 ; Sup : 245,38m2	85, RUE MBAMOU (QUARTIER 57 OUNZE)	5-BZV	OBEMBE Estelle
21	28859 du 04-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER MANTESSAMA-SOUH	POOL	OKEMBA INGUELOLEKA Evrard Gustave
22	28858 du 04-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 799,52m2	QUARTIER MANTESSAMA-SOUH	POOL	OKEMBA INGUELOLEKA Evrard Gustave
23	28505 du 05-04-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.687,80m2	VILLAGE NZETE-MOKO (ILE MBAMOU)	BRAZZAVILLE	MOPOLO MOKE Gabriel
24	28566 du 22-04-22	Sect D2, bloc 17 ; Pile 8 ; Sup : 395,62m2	4, RUE LOUVOUAKOU	4-BZV	PAMBOU Marie-Claudine
25	29339 du 28-10-22	Sect AN, bloc 132 ; Pile 8 (ex.29) ; Sup : 157,53m2	27BIS, RUE GOMA TSÉ-TSÉ	4-BZV	KISSAMBOU MOUKALA Franck
26	27135 du 07-05-21	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER MANTESSAMA-SOUH	POOL	MBALOUA SAMBA Rifin Gabriel
27	29351 du 02-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE BAMBOU	POOL	LANDZE Edgard
28	29363 du 04-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	EBONGUI Timothée
29	29148 du 08-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	CHAKIROU Lambert
30	29152 du 08-09-22	Sect P1, bloc 25 ; Pile 6 (ex.5) ; Sup : 508,51m2	8, RUE MBETIS	3-BZV	DAOUDA Sow
31	22596 du 21-12-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	RUE OUAN ANI J. (QUARTIER NGAMBAMOU)	POOL	EKOYA NGATSE Norbert
32	29226 du 22-09-22	Sect P2, bloc 14 ; Pile 9 (ex.8) ; Sup : 150,80m2	47, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	SYLLA Massire
33	29399 du 11-11-22	Sect BD, bloc 10 ; Pile 11 ; Sup : 233,86m2	4BIS, RUE EMBOLI	9-BZV	NDINGA Bernadet Hoswold
34	29082 du 19-08-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE NGATSOU	POOL	MISSATOU Louis Gabriel
35	29047 du 12-08-22	Sect P4, bloc 65 ; Pile 4 (ex.3) ; Sup : 231,66m2	60, RUE MAKOTOPOKO (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	BANGHA AGNEMEDJE Celien Judicël
36	29372 du 07-11-22	Sect P3, bloc 19 ; Pile 10 (ex.8) ; Sup : 434,58m2	125, RUE KOUYOU	3-BZV	GATSE Ludvin Nynson
37	29048 du 12-08-22	Sect P4, bloc 9 ; Pile 01 ; Sup : 341,10m2	52, RUE MOUNDZOMBO	4-BZV	DETCINDI Ursula Viceincia
38	29239 du 26-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 395,62m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	IBOUE NIELENGA Drachemene Juldia
39	29371 du 07-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.000,00m2	VILLAGE YIE (TERRE EBINA)	POOL	KYMBASSA KAYA Rock Modeste
40	19231 du 27-02-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 200,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	ONDZIE AKA Christian Cédric
41	29293 du 12-10-22	Sect CC, bloc 131 ; Pile 4 ; Sup : 667,88m2	15, RUE OBIATA (QUARTIER 906)	9-BZV	MBAN Alphonsine
42	29234 du 26-09-22	Sect C, bloc 02 ; Pile 03 et 04 ; Sup : 1.591,09m2	QUARTIER NGATSUENE (DERRIERE LA CNSS)	PLATEAUX	Région LA FOI BAHAI'E
43	29168 du 12-09-22	Sect BD4, bloc 123 ; Pile 05 ; Sup : 166,50m2	AVENUE LE BLED (QUARTIER 903 NKOMBO)	9-BZV	DIALLO Mamadou Malal
44	29370 du 07-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.000,00m2	VILLAGE YIE (TERRE EBINA)	POOL	TSATY NDINGA Erwane Ethan
45	29044 du 12-08-22	Sect BG, bloc 80 ; Pile 6 ; Sup : 334,54m2	6, RUE OSSANGA (QUARTIER 903 MATARI)	9-BZV	NGAKOSSO-IKIA Brigitte

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

**Le Chef de Bureau,**  
**Gilbert MBANDZA**

*Fait à Brazzaville, le 09 décembre 2022*

REFORME DU SECTEUR PUBLIC

# Mettre en place un cadre d'élaboration des plans stratégiques ministériels

Le ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale a organisé du 5 au 10 décembre 2022, à Kintélé, un atelier technique d'élaboration des plans stratégiques ministériels des ministères pilotes.

Cet atelier s'est tenu grâce à l'appui financier de la Banque mondiale, à travers le projet de réformes intégrées du secteur public (PRISP). Il a regroupé une soixantaine de participants venus des ministères pilotes, en charge des Transports, du Développement industriel, de la Réforme de l'Etat, des Zones économiques spéciales et de l'Economie forestière, avec pour objectif d'élaborer le plan stratégique ministériel 2023-2026 du ministère du Plan assorti d'un plan d'action conforme à l'approche de la budgétisation par programme. Il s'est agi également de concevoir le canevas et les ébauches des diagnostics organisationnels, ainsi que des plans stratégiques ministériels des ministères pilotes. C'est Jules Gérard Tchicaya Gondhet De Trébaud, président de la mission d'assistance technique (MAT) qui a assuré la facilitation des travaux de l'atelier, assisté de Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet du ministre du Plan, qui a d'ailleurs procédé à l'ouverture

des travaux. Pendant cinq jours, les participants ont suivi des thèmes se rapportant, entre autres, à l'approche d'élaboration des plans stratégiques ministériels; à la démarche de planification stratégique. Les communications ont été suivies des travaux de groupe qui ont abouti aux mécanismes de réhabilitation, de construction et d'équipement des sièges et structures des ministères; au renforcement des capacités des cadres desdits ministères et au renforcement des structures et infrastructures d'appui au développement. A l'issue des travaux, les agents du ministère du Plan ont été appelés à accompagner les autres ministères n'ayant pas pris part à l'atelier dans l'élaboration de leurs plans stratégiques ministériels. Ainsi, les participants ont validé les documents du plan stratégique, la note de cadrage du mandat. Aussi ont-ils convenu de la conception d'une vision ministérielle, l'identification des enjeux et le choix d'objectifs et d'orientations stratégiques réalistes, la planification



Le présidium à la clôture des travaux

des activités correspondantes et leur budgétisation, la conception des indicateurs et leurs sources de vérification, d'élaboration et de mise en œuvre des plans stratégiques et plans d'action ministériels. Les matériels et supports de formation sur la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques et plans d'actions ministériels sont disponibles; le plan stratégique ministériel et organisationnel du développement du ministère qui prend en compte le plan national de développement (PND), des objectifs de développement durable et des autres critères environnementaux,

socials et gouvernance (ESG). «A travers cet atelier, le PRISP souhaite réaffirmer son engagement pris lors de la restructuration du projet de février-mai 2021 à œuvrer pour la réalisation des activités inscrites dans ces différents plans de travail et budgets annuels aux fins d'améliorer la mobilisation des ressources publiques et de renforcer la redevabilité au Congo», déclarait Clovis Bozire Antsouan Assen, responsable de suivi et évaluation au PRISP.

Pascal BIOZI KIMINOU & Esperancia MBOSSA-OKANDZE

pend, dans une large mesure, de la qualité et du sens de responsabilité des acteurs logistiques à différents échelons», a-t-il indiqué. Avec les connaissances acquises, les participants sont désormais

DEFENSE

# Une nette prise de conscience des enjeux logistiques

Dans le cadre des orientations et directives du ministre de la Défense nationale et des instructions du Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC) visant à assurer le soutien multiforme des Forces armées, il s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2022 à Brazzaville, un séminaire sur le soutien logistique. C'est le général de brigade Charles-Victoire Bantadi, commandant des écoles des FAC, qui en a présidé la cérémonie d'ouverture officielle, en lieu et place du commandant de la logistique des FAC.

L'objectif de ce séminaire dont les participants sont venus des différentes zones militaires de défense du pays était d'améliorer les capacités de gestion des matériels en dotation, définir les minimas et mettre en place des stocks de réserves, à travers la politique sous sectorielle de soutien en élaboration. Un accent particulier a été mis sur la gestion des moyens roulants et de l'armement. D'après le colonel Frédéric Noël Ingani, chef d'Etat-major de la logistique, ce séminaire logistique a

donné l'opportunité aux participants d'échanger autour de trois thèmes: la logistique des FAC; la gestion des matériels; l'organisation de la journée de parc. La logistique des FAC, a-t-il précisé, devra permettre aux séminaristes de connaître les organes, les domaines et les chaînes de soutien logistique des FAC.; la gestion des matériels est déclinée à partir des rôles, attributions et actes de l'officier logistique. La Journée de parc liée à la pratique, a permis aux participants d'avoir les meilleurs moyens d'organisation des contrôles



Les officiers participants autour du général Charles-Victoire Bantadi

des matériels et les calculs de la disponibilité technique opérationnelle. Paraphrasant Sun Tzu, le général Bantadi a souligné: «La ligne qui sépare l'ordre du désordre se nomme la logistique». La logistique c'est quatre vertus: réflexion, stratégie, gestion et optimisation. «Il est établi que la valorisation de cette arme dé-

capables de maîtriser les organes, domaines et chaînes de soutien logistique des FAC, et de mettre en perspectives les démarches et outils de gestion des matériels. Pour cela, l'officier logistique doit connaître son rôle, ses attributions et ses actes sur la gestion des matériels.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONSOMMATION

# Impulser une nouvelle dynamique entre associations et consommateurs

Les organisations membres du réseau des associations des consommateurs (RAC) ont acquis des rudiments en communication et en animation communautaire. C'était au cours d'un atelier organisé du 25 au 26 novembre 2022, au siège du Forum des jeunes entreprises du Congo, à Brazzaville.

La rencontre a eu pour objectif d'améliorer le lien entre les organisations des droits des consommateurs et les communautés. Elle a été placée sous la supervision de René Ngouala, président du comité de suivi et évaluation de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD). Une vingtaine de participants venus de Pointe-Noire, Dolisie, Makoua et Brazzaville y ont pris part. La formation qui s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Renforcement de la structuration du réseau des associations des consommateurs au Congo», a été animée par Mme Olga Mireille Kabanabandza Soundoulou, experte et ancienne coordonnatrice du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA). Ce projet a bénéficié d'une subvention de l'ambassade de France pour la période du 2 mai 2022 au 30 juillet 2023 avec pour objectif

de contribuer au renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des organisations de la société civile membres du RAC, afin qu'elles répondent aux plaintes des consommateurs. Car la situation de rupture entre les associations et les consommateurs n'a pas favorisé une mobilisation et une implication effective des consommateurs aux actions d'éducation. L'Observatoire s'est engagé à former les associations en communication et en animation communautaire. Pour René Ngouala, l'objectif a été atteint aujourd'hui, celui de se mettre en place dans une structure commune en vue d'engager une dynamique. Le RAC existe, tandis qu'il existe un fossé entre les associations des droits des consommateurs et les consommateurs qu'elles sont censées défendre. «Le lien entre les défenseurs et les défendus reste à construire».



Les organisateurs et les participants à la fin de l'atelier

Au terme de l'atelier, Mermans Babounga Ngondo, coordonnateur de l'O2CD et secrétaire permanent du RAC, a mentionné que l'animation communautaire est importante pour «un réseau comme le nôtre qui regroupe près de dix associations des consommateurs». Selon une enquête, a-t-il dit, les consommateurs ne connaissent pas très bien les associations des droits des consommateurs, à telle enseigne qu'ils ne savent pas à qui faut-il s'adresser lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés. «Nous avons donc le devoir de nous rapprocher de ses communautés

pour les éclairer sur notre mission, mais aussi le processus d'appui conseil dont nous apportons aux populations en détresse. Nous souhaitons travailler ensemble pour faire avancer la situation du consommateur au Congo», a indiqué le coordonnateur de l'O2CD. Pour sa part, Antoine Ndza, président de l'association des consommateurs d'eau et d'électricité de Makoua estime que cette formation leur a permis de connaître les différents types d'animation à faire usage sur le terrain pour conscientiser les consommateurs et inviter les pouvoirs publics

EXAMENS D'ETAT

# La clôture de la campagne d'inscription prévue à la fin janvier

Au cours d'une assemblée générale tenue le 2 décembre dernier à l'Institut national de recherche et d'actions pédagogiques (INRAP), le directeur des examens et concours (DEC) de l'Enseignement préscolaire, Damien Madiki a fixé le personnel de sa direction sur la campagne d'inscription aux examens d'Etat et concours, cuvée 2023. Le délai pour la clôture de la campagne d'inscription aux examens d'Etat, est fixé au 31 janvier 2023. «Cela signifie qu'avant cette date, les dossiers doivent déjà être dé-



Damien Madiki

posés à la direction des examens et concours», a-t-il expliqué. Cette campagne est ouverte depuis le 1er décembre. Tous les candidats devraient se conformer aux dispositions en vigueur concernant les pièces à fournir au dossier et les frais d'inscription, a précisé le DEC. Au sujet des frais d'inscription, Damien Madiki a interpellé tous les acteurs de la chaîne sur les modalités, tout en rappelant les montants fixés par les textes en vigueur qui doivent être respectés. Au baccalauréat, candidat officiel congolais 5.000 F.CFA, candidat libre 15.000F.CFA. Candidat officiel étranger 15.000F.CFA, candidat libre 20.000 F.CFA. Pour le Brevet d'études du premier cycle (BEP): candidat officiel congolais: 4.000 F.CFA, candidat libre: 10.000 F.CFA. Candidat officiel étranger: 10.000 F.CFA, candidat libre étranger: 15.000 F.CFA. Au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE): candidat officiel congolais: 2.000 F.CFA, candidat libre : 3.000 F.CFA, candidat officiel étranger 3.000 F.CFA, candidat libre étranger 5.000 F.CFA. A Brazzaville, les candidats libres s'inscrivent à la direction générale de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle; les candidats des départements dans les coordinations de l'alphabétisation et les candidats officiels dans leurs établissements respectifs.

E.M-O

SOCIÉTÉ CIVILE

# Renouveler l'engagement des organisations pour la promotion des droits de l'enfant au Congo

Le Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) que dirige Céphas Germain Ewangui, sous le patronage d'Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa, ministre des Affaires sociales, a célébré en différé, mardi 29 novembre 2022, le 33<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, à Brazzaville. En présence d'Andrés A. Lopez, représentant adjoint de l'UNICEF au



Les participants à la fin de la célébration

Congo. Cette journée qui est commémorée le 20 novembre de chaque année a regroupé les acteurs de la société civile et une centaine d'enfants du primaire et du

secondaire, sur le thème «Société civile: plaidoyer et actions pour la promotion des droits de l'enfant».

Céphas Germain Ewangui a souligné que l'organisation de cet événement avait pour but de contribuer à soutenir les efforts des pouvoirs publics dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Pour lui, cette rencontre n'était pas une occasion de faire le procès contre quiconque, mais une opportunité donnée «aux uns et aux autres, particulièrement aux leaders et acteurs de la société civile de s'imprégner des différents instruments juridiques et politiques à toutes fins utiles», a-t-il déclaré.

A propos du plan national de développement (PND) 2022-2026, l'agenda 20-30 sur les objectifs du développement durable (ODD), les acteurs des organisations de la société civile ont été invités à s'approprier les différents outils mis à leur disposition pour défendre ou protéger l'enfant. La rencontre visait aussi à «renouveler ensemble les engagements de chaque partie prenante, quant aux efforts à consentir en vue de transformer toutes ces nobles aspirations en une réalité sociale», a fait savoir Céphas Germain Ewangui.

Pour sa part, le représentant adjoint de l'UNICEF a évoqué cinq principes directeurs qui sont à mettre en branle pour permettre à la société civile congolaise de bien accomplir ses missions. L'engagement de renforcer les capacités nationales (pour une société civile formée et engagée); la redevabilité (l'UNICEF renforce les capacités de la société civile; la gestion axée sur les résultats; la complémentarité et la rentabilité dans le partenariat entre les organisations de la société civile et l'organisation des Nations unies en charge de l'enfance.

Pour mieux sensibiliser les participants au respect des droits de l'enfant, les enfants présents à cette activité ont, à travers des scènes de théâtre, édifié sur les différentes lois et conventions ratifiées relatives à la promotion et à la protection de l'enfant.

Marcellin MOUZITA

à améliorer la vie des citoyens L'animatrice Olga Mireille Kabanabandza a souligné que c'est au fil du temps que les associations vont acquérir de l'expérience. Cet

atelier, a-t-elle ajouté, vient à point nommé, car il leur a permis d'avoir des nouveaux outils dans l'animation de leurs activités.

Philippe BANZ

**FAUNE**

**Interpellation de deux présumés trafiquants de trophées de panthère**

A Dolisie, dans le département du Niari, deux individus ont été interpellés le 1<sup>er</sup> décembre. Grâce aux efforts conjoints des éléments de l'Escadron de gendarmerie mobile et de la section de recherche judiciaire de Région de Gendarmerie de Dolisie et des agents de la Direction départementale de l'Economie forestière du Niari, et avec l'appui du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage technique (PALF), ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de douze dents, d'un crâne et de deux peaux de panthère.



Les deux présumés trafiquants avec les trophées de panthère

Les deux présumés délinquants fauniques seraient dans un réseau où chacun joue un rôle: acheteur, revendeur, démarcheur... L'un aurait acheté les dents, crâne et peaux de panthère dans le département du Kouilou. Ces trophées ont été transportés à Dolisie où son complice l'attendait, afin de les revendre. Le fait de les détenir, de circuler avec eux, et de tenter de les commercialiser, ou de les commercialiser constitue un délit, car ils relèvent d'une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo. Les deux personnes encouraient chacune des peines allant jusqu'à cinq ans d'em-

prisonnement ferme assorties d'une amende dont le plafond est de cinq millions de F.CFA conformément à la loi. L'opération a été réalisée au lendemain de la signature du nouveau protocole d'accord qui a eu lieu le 30 novembre dernier à Brazzaville, entre le ministère de l'Economie forestière et la Fondation Aspinall pour assurer la continuité de la mise en œuvre du PALF. «...Ceci vient renforcer les capacités du Congo dans la lutte contre la criminalité faunique», a indiqué Joseph Moumbouilou, directeur général de l'Economie forestière. «... Nous lançons un vibrant appel à tous ceux qui ne respectent pas la loi d'arrêter d'abattre les animaux intégralement protégés. Ils nous trouveront sur leur chemin».

V.M.

**DROITS HUMAINS**

**Vers un plan d'action national d'amélioration de la vie des autochtones**

Prélude à la Journée internationale des droits de l'homme célébrée chaque 10 décembre, le ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones a organisé mercredi 7 décembre 2022, conjointement avec le système des Nations unies, un atelier d'appropriation du plan d'action national d'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones 2022-2025.



Les officiels après l'ouverture de l'atelier

C'est le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga qui a présidé les travaux de cet atelier, en présence de Chris Mburu, coordonnateur-résident du système des Nations unies au Congo. Le diplomate onusien a rappelé que la loi n°5 du 27 février 2011 portant promotion et protection des droits de l'homme a été promulguée neuf ans après la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme. Les femmes qui militent pour les droits de l'homme sont championnes pour défendre les intérêts des peuples autochtones. Pour sa part, Ange Wilfrid Bininga a souligné qu'au Congo la question de la protection des droits des populations autochtones a connu une avancée considérable et significative depuis l'adoption de la loi n°5 du 27 février 2011, afin de garantir les droits de l'homme aux populations autochtones, au même titre que les autres citoyens du Congo.

Un cadre de concertation a été mis en place, qui regroupe le département ministériel de la Justice, la société civile, la Commission nationale des droits de l'homme et les partenaires bilatéraux comme les Nations unies.

Pascal BIOZI KIMINOU

**EN VENTE**

Deux parcelles jumelées de dimensions de 50/25m habitées à Poto-Poto (arrondissement 3 Brazzaville) à bon prix  
Tél: 06 668 09 13 / 05 54317 28



**MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA**

**BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE OUESSO**

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progress

**ANNONCE LEGALE N°003/2022/OUESSO  
INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01					
02	2798 du 29/08/2022	Section I, bloc 4 ; Pile 5 et 6 ; Sup.: 920,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route de Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	ABIBI ZELO Karine
03	2745 du 11/04/2022	Section F, bloc 58 ; Pile 13bis ; Sup.: 576,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mometa (Zone Aéroport de Ouessou)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MINYA ANGONEBENE Beatrice
04	2742 du 12/04/2022	Section B, bloc 13/2 ; Pile 6 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Birhan-kiem (C.V, zone la présidence)	Arrondissement n°2 Mbindjo	MASSAMBA Piersyna Belvin
05	2747 du 12/04/2022	Section E, bloc 48 ; Pile 5 ; Sup.: 571,80 m <sup>2</sup>	Quartier Ngongo (Avenue Marcel BOULA)	Arrondissement n°2 Mbindjo	Enfants MASSAMBA Piersyna Belvin
06	2788 du 08/08/2022	Section J, bloc 4 ; Pile 3 et 8 ; Sup.: 680,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	LANDO NGOYO Louis
07	2789 du 03/08/2022	Section J, bloc 68 ; Pile 4 ; 6 et 7 ; Sup.: 1200 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	LANDO NGOYO Louis
08	2710 du 03/12/2021	Section I, bloc - / ; Pile 1 ; Sup.: 11.544,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme
09	2698 du 05/11/2021	Section /, bloc / ; Pile / ; Sup.: 800.000,00 m <sup>2</sup>	Village ELONGUE	Sous-Pref. de MOKEKO	EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme
10	2697 du 05/11/2021	Section /, bloc / ; Pile / ; Sup.: 800.000,00 m <sup>2</sup>	Village ELONGUE	Sous-Pref. de MOKEKO	EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme
11	2787 du 26/06/2022	Section A, bloc 1 ; Pile 2 et 3 ; Sup.: 60.942,77 m <sup>2</sup>	Village KOKOUA (Route Nationale n° 2)	Sous-Pref. de SEMBE	FADOU EL ACHKAR Zouhair Michel
12	2640 du 03/03/2021	Section I, bloc 10; Pile 3, 4, 5, 6,7 et 8; Sup.: 2.760 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	OVAGA Jean Daniel
13	2784 du 29/06/2022	Section J, bloc 8 ; Pile 45 / ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Lot. Koutangoye Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	OPENDA Mesmin
14	2712 du 10/12/2021	Section /, bloc / ; Pile / ; Sup.: 430.853,56 m <sup>2</sup>	Village Mileleké (Route nationale n° 2)	Sous-Pref. de MOKEKO	EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme
15	2713 du 10/12/2021	Section /, bloc / ; Pile / ; Sup.: 19.150,80 m <sup>2</sup>	Village Mileleké (Route nationale n° 2)	Sous-Pref. de MOKEKO	EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme
16	2699 du 05/11/2021	Section A, bloc / ; Pile 2-3 ; Sup.: 32.750,00 m <sup>2</sup>	Village Mbalouma (Zone de PEKE)	Sous-Pref. de MOKEKO	EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme
17	2776 du 01/06/2022	Section J, bloc / ; Pile 5, Sup. : 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme MOKOUNDJI née ASSOUOP Solange C.
18	2752 du 28/04/2022	Section /, bloc / ; Pile /, Sup. : 2143,89 m <sup>2</sup>	Village Zoula Bodingo (R.N. n°2 arrêt Malanda)	Sous-Pref. de MOKEKO	ANZIOU Paul
	2753 du 28/04/2022	Section /, bloc / ; Pile /, Sup. : 54.512,68 m <sup>2</sup>	Village Zoula Bodingo (R.N. n°2 arrêt Malanda)	Sous-Pref. de MOKEKO	ANZIOU Paul

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouessou, le 05 septembre 2022.  
Le Chef de Bureau, Alban Pie X OTORO

CONGOLAISE DE RAFFINAGE (CORAF)

Une marche sportive a ouvert les activités marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire à Pointe-Noire

La Congolaise de raffinage (CORAF) est une société anonyme de droit congolais créée pour les besoins d'exploitation de la raffinerie nationale de pétrole de Pointe-Noire. Elle fut inaugurée le 11 décembre 1982 par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Cette société souffle, cette année, ses 40 bougies. Pour célébrer cet anniversaire, une série d'activités sont prévues, dont la marche sportive qui a eu lieu le dimanche 11 décembre dernier dans la capitale économique congolaise. Celle-ci a rassemblé les agents de la CORAF, les membres des clubs des marcheurs du dimanche et d'autres membres des filiales sœurs de cette société.

La marche sportive a ouvert les activités de ce 40<sup>e</sup> anniversaire. Elle a eu pour point de départ la Préfecture où plus de cinquante marcheurs, sous la pluie, se sont lancés sur les 9 kilomètres de trajet prévus. Et le point d'arrivée a été le Foyer de la CORAF.

C'est Lézin Mboukou, du Club des marcheurs du Dimanche, qui a, le premier, franchi la ligne d'arrivée. Il a été déclaré vainqueur, avec un chrono de 1h55 minutes.

À la presse, il a dit toute son émotion, tout en précisant qu'il est un habitué de l'épreuve. Il a invité à faire autant de sport que possible, car le sport contribue beaucoup à la santé. Il a félicité également la CORAF pour cette initiative et pour avoir choisi la marche sportive comme activité principale du lancement des activités de ses 40 ans d'existence. Du côté des dames, c'est Mme Isabelle Ngakeni, secrétaire générale aux achats à CORAF, qui a occupé la première place.

Pour elle, faire le sport permet d'éviter certaines maladies et pour cette date de commémoration, la CORAF a bien pensé, en choisissant une activité sportive, afin de se familiariser et d'être ensemble, vu que le sport unit.

Du côté des officiels, le directeur de l'usine de CORAF, Patrice Koffi Yao a, au nom du directeur général et du personnel, remercié l'ensemble des participants qui ont pris part à la marche sportive, saluant leur bravoure.

«Malgré la pluie, personne n'a résisté à l'envie de participer à cette marche. Nous voulons vous dire que nous sommes véritablement heureux de voir autant de participants autour de nous. C'est très important pour la CORAF, à l'occasion des festivités marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire de notre entreprise. Merci. Notre reconnaissance va au préfet pour cette mobilisation et l'organisation de la marche», a dit le directeur de l'usine de CORAF.

De son côté, Jean Charles Ondonda, secrétaire général du département de Pointe-Noire, représentant le préfet, a salué les participants à cette marche sportive et félicité les agents de la CORAF qui ont choisi de faire de la

marche l'activité principale du lancement des festivités marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire de cette structure. «La CORAF, véritable maillon économique de notre pays, elle fait la fierté de l'ensemble du pays et la fierté des Ponténégrins. Et parce que c'est une structure qui se situe dans notre département, cela nous conforte davantage. C'est pourquoi, nous devrions accompagner les initiatives engagées par cette structure visant au développement de notre pays. Nous vous encourageons, au nom du préfet, à bien faire et à faire davantage pour le bien du pays. Je voudrais aussi rappeler que le Chef de l'État appuie essentiellement son action sur le développement, son action sur le développement de notre économie qui permet l'amélioration des conditions de vie de notre population», a dit le secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire. Bouclant cette cérémonie, des



Le directeur de l'usine de la CORAF, Patrice Koffi Yao

trophées ont été remis à titre symbolique. Des trophées qui marquent aussi des souvenirs de cette activité sportive.

Les structures récipiendaires ont été la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), la Préfecture et la société ILOGS. La même coupe qui fut remise pendant l'inauguration de la CORAF par le chef de l'État à l'inauguration a été remise au directeur de l'usine, afin de se rappeler de cette date précieuse pour la CORAF. Ayant son siège à l'arrondissement 4 Loandjili, la CORAF a pour mission principale de transformer le pétrole brut en produits pétroliers finis. Dans le but de répondre à la demande du marché congolais.

Madocie Déogratias MONGO

POINT DE VUE

Le système contemporain de nommage, une pure aliénation culturelle!

Depuis des décennies, les enfants portent les noms de leurs pères sans distinction de sexe.

En suivant le système de nommage occidental, même les enfants qui ne sont pas nés d'un même accouchement portent les noms des jumeaux.

L'Africain en général et le Congolais en particulier a adopté aussi un autre système de nommage qui consiste à former des termes d'appellation conduisant à la disparition des noms de femmes, voire des noms des clans. Par simple désir d'enjoliver un nom ou par quelque complexe que ce soit, les parents procèdent par combinaison ou encore par débauchage des syllabes de leurs noms ou de leurs prénoms pour construire des faux noms et de faux prénoms. Ils attribuent également à leurs progénitures des noms qui dépendent de l'Etat d'esprit des parents.

Ex: Mon désir, majoie, dieu le veut etc ...

Ils ont même tourné le dos au système de nommage classique inspiré du calendrier grégorien, et attribuent des noms comme Ben Laden, Kadafi etc ... qui portent préjudice.

Cette décongolisation, tendance à l'eupéanisation, altère les noms, les prive de leur sens, les détourne de leur mission d'instruire, elle est pire qu'une assimilation.

Jean Kouoto (philosophe)

FOIRE AUX PLANTS

Des statistiques positives pour la 6<sup>e</sup> édition

La 6<sup>e</sup> édition de la foire aux plants a clos ses portes vendredi 2 décembre 2022 dans quatre localités du pays retenues pour abriter cet événement: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Oyo. En procédant à la clôture de ce marché aux plants au site officiel, situé au siège du ministère, à Brazzaville, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a reconnu, en présence de Anibal J. Marquez Munior, ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela au Congo et des cadres et agents du ministère, que le bilan est satisfaisant eu égard de la tendance croissante des statistiques enregistrées cette année.



Rosalie Matondo remettant les attestations de participation aux pépiniéristes

Le nombre d'acheteurs pour la 6<sup>e</sup> édition de la foire aux plants s'est élevée à 2967, avec 1329 à Brazzaville, 1058 à Pointe-Noire, 306 à Dolisie et 274 à Oyo. Parmi les plants achetés, les espèces fruitières ont eu un grand succès avec un pourcentage de 88,30%, suivies des espèces forestières avec 5,52%, les espèces ornementales 2,48%, les espèces médicinales 2,30% et les espèces potagères 1,40%.

Ces chiffres marquent le pas par rapport à la précédente foire aux plants. La préférence pour les Congolais continue de porter sur le fruitier. L'avocatier est l'arbre fruitier le plus acheté avec un pourcentage de 32,21%. Cette espèce est passée au-dessus du safoutier qui a enregistré 13,08 % des plants vendus. Le mangouier a occupé la 3<sup>e</sup> place, avec 4,12%, suivi du litchi 4,25%, du citronnier 3,75%, du mandarinier 3,12%, du cocotier 2,61%, de l'oranger 2,56%, du figuier 2,18% et du corossolier 1,69%. 122 variétés de plants ont été exposées dans tous les sites de la foire aux plants, pour une répartition de 43 espèces fruitières: 28 ornementales, 21

forestières, 14 médicinales, 10 potagères, 4 espèces aromatiques et 2 qualités de produits forestiers non ligneux (PFNL). La foire aux plants a engrangé une valeur globale de 37 millions 373 mille 309 FCFA des ventes réalisées. Les plus gros chiffres ont été enregistrés dans les plus grands centres urbains: plus de 27 millions de FCFA pour la ville de Brazzaville, plus de 6 millions FCFA à Pointe-Noire; plus de 2 millions FCFA pour la ville d'Oyo et celle de Dolisie plus d'un million FCFA. Clôturant l'édition de cette année, Mme Rosalie Matondo a invité les Congolais à se joindre à cette dynamique. «La tendance croissante des statistiques qui prouve à suffisance que sur le plan économique, l'initiative a eu un impact, au regard du nombre toujours croissant de nouveaux horticulteurs qui rejoignent la plateforme et engrange des revenus qui leur permettront de sortir de la précarité et de se mettre à l'abri du besoin, ainsi que le nombre des visiteurs reçus dans les différents sites», a-t-elle déclaré.

Philippe BANZ

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA

01 Rue Kikouimba Mougali — Arrondissement 4  
BP. 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.453.03.93  
E-mail bouboutouetude@gmail.com (République du Congo).

NGALA Grâce

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du 14 Octobre deux mil vingt deux reçu par Maître JeanBaptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine, le 14 Octobre deux mil vingt deux, folio 189/8, numéro 4421 a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes .

**Forme Juridique:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

**Dénomination Sociale .** N G A L A Grâce S.A.R.L.U.

**Siège Social:** La Société est fixée à Brazzaville, 04 rue Maguengué, quartier Talangar (République du Congo).

**Capital Social:** Un million de Francs CFA, divisé en cent parts de dix mille Francs CFA chacune, entièrement souscrites.

**Objet Social:** La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger COMMERCE GENERAL: (Import-export) - Fourniture du Matériel médical - Fourniture du bureau et Services.

**Durée:** La durée de la Société est de

quatre vingt dix neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

**Apports en numéraire:** Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement de parts, reçu par le Notaire soussigné, le 14 Octobre 2022 et enregistré le 14 Octobre de la même année, Folio 189/9 sous le n° 4422 correspondant à la libération intégrale des parts souscrites.

**Administration:** La Société est administrée par Madame KAMBA Ruth Grâce avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières.

**Dépôt au Greffe:** Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 08 décembre 2022.

**Immatriculation** La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 08 décembre deux mil vingt deux sous le numéro CG-BZV-01-2022-B13-00483.

POUR INSERTION.  
Me J.B. BOUBOUTOU BEMBA  
Notaire



6<sup>E</sup> EDITION DU FESTIVAL "FEUX DE BRAZZA"

## Lydie Pongault a donné le top en grande pompe

Après huit ans d'hibernation, et axée sur le thème: "Apport des instruments de musiques traditionnelles à la rumba congolaise", la 6<sup>e</sup> édition du Festival populaire international de musiques traditionnelles "Feux de Brazza", a été officiellement lancée le 7 décembre dernier à l'esplanade du Centre national de radio et de télévision (CNRTV) à Nkombo, un quartier de Djiri, le neuvième arrondissement de Brazzaville. C'était dans une ambiance festive et époustouflante, devant un nombreux public, sous les auspices de Lydie Pongault, ministre en charge de l'Industrie culturelle, de différentes personnalités et invités, ainsi que des artistes venus de divers horizons.

Dans son mot de bienvenue Ida Victorine Ngampolo, administrateur-maire de Djiri, a salué le choix porté sur son arrondissement pour abriter cet événement. Pour sa part, le Pr Mbuyamba Lupwishi, président du Conseil africain de la musique (CAM), parrain du festival a magnifié ce rendez-vous grandiose que le public réclamait tant, et pour lequel les artistes brûlaient grandement d'envie. Romuald Mbepa, directeur général adjoint des "Feux de Brazza", a souligné: "Après une longue période d'hibernation, "Feux de Brazza", renoue avec sa tradition. (...) Les passions exprimées par la musique sont sans doute moins évidentes, mais peut-être plus fortes que celles verbalisées. Elles expriment une autre vision du monde".

Avant de déclarer ouverte la 6<sup>e</sup> édition du Festival "Feux de Brazza", la ministre Lydie Pongault a réaffirmé son soutien indéfectible aux organisateurs de ce festival: "Aujourd'hui est un beau jour pour nous puisque le festival "Feux de Brazza" renaît de ses cendres, donc revit dans le domaine culturel de notre pays. Nous manifestons un très grand engagement pour promouvoir nos traditions et nous devons en être fiers. Et l'un des moyens de manifester notre fierté est de les célébrer. Je souhaite vivement que toute la

population de Brazzaville profite de ces moments agréables que nous allons passer avec le festival". Et ce qui veut-dire, a-elle indiqué, "nous manifestons un très grand engagement, pour promouvoir nos traditions". Après la remise du flambeau par un artiste au DGA du festival,



L'ambiance était à son comble durant le festival

qui, à son tour, l'a remis à la ministre Pongault, avant de le remettre à nouveau à l'artiste. Le tout suivi par l'entonnement des hymnes du Congo et de l'Union africaine par le Choeur des Séraphins de Mme Alphonsine Atta, la fête pouvait commencer! Ecrans géants, feux, lumières, sons, chants, pas de danses, instruments traditionnels divers, tous les artifices étaient réunis pour faire vivre la musique traditionnelle africaine, et notamment congolaise. Avec d'emblée, les sons de tam-tams et les



La ministre Lydie Pongault brandissant le flambeau reçu des mains de Romuald Mbepa

débranchements des artistes du groupe Musée d'art, tous munis d'un flambeau allumé. Peu après, le public a eu droit

à une brochette de groupes et d'artistes, avec divers numéros et tableaux alléchants: Akim Condor; Kiburikiri, Ballet Pende; Eyenge boye; Bana ba tété; Dj César. Pendant environ cinq heures, le public s'est délecté des sons de la musique traditionnelle, dans une ambiance interminable et à couper le souffle, sous les acclamations d'un public visiblement satisfait. Excepté les spectacles à ciel ouvert qui ont eu lieu dans la soirée à l'esplanade de CNRTV, jusqu'au 9 novembre, des

ateliers et des conférences ont été organisés, ainsi que la signature d'un protocole relatif à la création d'un Réseau des Festivals traditionnels d'Afrique centrale (REFTRAC), dont le but est, entre autres, de favoriser la circulation des artistes, et la mise en place d'un marché régional des spectacles de musiques traditionnelles.

Cette 6<sup>e</sup> édition du Festival "Feux de Brazza", s'est achevée, le 10 décembre dernier, à la Résidence Elonda à Kintélé, par un bal dansant, animé par l'orchestre les Bantous de la capitale, ceci en référence au thème de ce festival qui fait allusion à la rumba, et conformément à la politique nationale de promotion de la rumba congolaise, inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en 2021. Ce festival qui a tenu ses promesses, s'est achevé en beauté, le 10 décembre, à la Résidence Elonda, à Kintélé, sous la houlette de Pascal Mousodji, directeur de cabinet de la ministre en charge de l'Industrie Culturelle.

(A suivre).

Alain-Patrick MASSAMBA

IN MEMORIAM CALISSA IKAMA

## Quinze ans après sa disparition !

Pour la quinzième commémoration de la mort de la plus jeune écrivaine congolaise Calissa Ikama, la fondation qui porte son nom a organisé une exposition: «L'héritage de Calissa», une projection cinématographique, un duel de lecture-relais et le prix du meilleur reportage. C'était le vendredi 11 novembre 2022. Ces activités ont eu lieu dans l'amphithéâtre Laurent Koy, au complexe scolaire Camara Laye de Brazzaville, afin que cet héritage profite à jamais à ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Calissa Ikama

Calissa n'avait que douze ans lorsqu'elle a écrit et publié son tout premier roman: "Le Triomphe de Magalie" devenant la plus jeune écrivaine congolaise. Toujours aussi déterminée, la jeune fille poursuivit à quinze ans sa passion en achevant son deuxième roman: "Le revers nous épi" qu'elle n'avait pas pu publier. Elle a écrit les titres et les chapitres d'un certain nombre d'ouvrages qu'elle n'a malheureusement pas achevés. Née le 08 juillet 1992, l'écrivaine est morte le 11 novembre 2007 des suites d'un cancer.



Son héritage

D'après le site calissaikama.info, la jeune écrivaine a laissé un héritage d'ouvrages, dont 400 pages manuscrites inédites, un roman achevé et d'autres œuvres littéraires inédites: «De l'autre côté, qu'y a-t-il?», Un cauchemar cynique, «L'envers du panache» un tableau qui a été exposé en décembre 2007 à l'atelier Picasso, à Paris, lors de l'exposition des œuvres des enfants de l'hôpital de l'institut Curie sous le thème: "Anatomie Poétique"

La fondation traverse une période de baisse drastique d'activités et elle n'est toujours pas autonome. Plusieurs projets inachevés attendent un nouveau souffle. Les manuscrits de Calissa, le projet de ligne verte 1122, le projet de PRECODIAG Cancer Pédagogiques, les différents concours littéraires. Cette quinzième commémoration est pour la fondation une occasion de marquer officiellement la reprise effective de ses activités.

Calissa Ikama immortelle

En effet, sa fondation est la seule organisation de lutte contre le cancer au Congo. Cette fondation sensibilise contre le cancer et organise des activités culturelles. Depuis sa création en 2008, la fondation s'efforce d'agir pour que le rêve des jeunes écrivains se matérialise. Cette quinzième commémoration de la mort de Calissa est donc une opportunité offerte à tous ceux qui, la main sur le cœur, se sont engagés à pérenniser sa mémoire, de réfléchir sur le sens de leur engagement et de rallumer leur flamme pour que Victoire Calissa Ikama Ngalla reste à jamais vivante à chaque bénéficiaire. La fondation a organisé sa première édition de la compétition lecture-relais des deux romans de Calissa: "Le Triomphe de Magalie" et "Le revers nous épi". Cette compétition avait opposé les Lionnes de Camara Laye aux Black Panther de Joseph Perfection. Les vainqueurs de cette activité culturelle furent les Lionnes de Camara Laye.

La présidente de la fondation Calissa Ikama, Mme Kéta Bangui, a salué la vie écrivaine de Calissa et demande aux jeunes de jouer la partition à présent, de saisir l'avenir à leur tour: «suivez juste votre conviction afin de réaliser vos rêves et un jour le monde parlera de vous comme le cas de Calissa aujourd'hui»

Gaëlla GOMA (Stagiaire)

DISPARITION DE TSHALA MUANA

## Le mutuashi orphelin de sa reine

Le monde musical de la République Démocratique du Congo est de nouveau en deuil. Après le saxophoniste Kiamuangana Mateta Verckys, en octobre dernier, il vient de perdre une autre icône: la chanteuse Tshala Muana, surnommée la Reine du Mutuashi ou encore Mamu nationale (maman de la nation). La virtuose artiste a tiré sa révérence aux premières heures du samedi 10 décembre 2022, à Kinshasa. Des suites d'une longue maladie. Elle était âgée de 64 ans.

Originaire du Kasai occidental, Elisabeth Tshala Muana Muidikayi a vu le jour le 13 mai 1958, à Elisabethville (aujourd'hui Lubumbashi). Deuxième d'une fratrie de dix enfants, la chanteuse est devenue célèbre pour avoir modernisé et donné ses lettres de noblesse au Mutuashi, le folklore du peuple Luba. C'est depuis l'enfance que la petite Elise, élevée par sa mère après avoir perdu son père à l'âge de six ans, chante à l'église du Camp militaire Kibembe, à Elisabethville. En 1967, l'adolescente s'installe avec sa mère à Luluabourg (aujourd'hui Kananga), où elle fait ses études primaires et une partie de ses études secondaires. Elle s'intéresse à la danse et à la musique de son terroir, le Kasai profond. En 1976, elle atterrit à Kinshasa. Et tombe sous le charme des

jeunes danseuses qui accompagnent les groupes comme l'Afrisa international de Tabu Ley Rochereau (Rocherettes), l'OK Jazz de Luambo Makiadi Franco (Majorettes) ou Les Redoutables d'Abeti Masikini (Tigresses). En 1977, Tshala Muana débute sa carrière à Kinshasa, comme danseuse/choriste dans le groupe Tcheke Tcheke Love de Mpongo Love. Peu après, elle quitte cet ensemble musical et s'essaye à la chanson, en travaillant avec Laurent Galans et Rachid King. Ses chansons sont composées en tshiluba. En 1978, elle fait la rencontre d'Abeti Masikini. Sortie victorieuse d'un concours de révélation organisé par Gérard Madiata, elle est recrutée comme danseuse et choriste dans le groupe de cette diva. Déterminée à exploiter son talent de danseuse, elle rejoint l'effectif du groupe Minzoto



L'auteur de l'article interviewant la chanteuse décédée

Wela Wela, né des cendres de l'orchestre Minzoto ya Zaïre créé par le Père Buffalo. Au début des années 1980, Tshala Muana récolte un grand succès à l'extérieur du pays. Grâce au Mutuashi, qu'elle manie à la perfection, l'artiste conquiert notamment la Côte d'Ivoire et l'Afrique de l'ouest. Elle s'impose désormais comme une artiste de talent et impose le «mutuashi». En 1990, Tshala Muana est intronisée Reine du mutuashi par les chefs coutumiers du Kasai. Les soubresauts de la transition politique commencée cette année l'obligent à quitter

Kinshasa pour s'installer à Paris. Bénéficiant de l'apport de Jojo Kashama, Chico Mawatu et Bibi Den's, la chanteuse enrichit son répertoire avec plusieurs titres comme "Malu", "Nguma yangi" ou "Muamba". Ayant opté pour le show-business, elle va sortir 19 albums et faire le tour des grandes salles en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Après une vingtaine d'années passées en France, Tshala Muana regagne la RDC. Elle s'engage en politique, épaulée par le président Laurent-Désiré Kabila. Puis, elle fonde l'association Regroupement des femmes

congolaises (REFECO). De 2000 à 2002, elle siège comme députée au sein de l'Assemblée constituante et législative du parlement de transition (ACLPT). En 2003, la chanteuse renoue avec la scène. Sous l'encadrement de son manager Claude Mashala, qui deviendra plus tard son compagnon. Et elle met sur pied son groupe: Dynastie Mutuashi. Les œuvres qu'elle produit pendant la décennie récoltent un grand succès et lui valent plusieurs distinctions en R.D.C. et à l'étranger. Grâce à «Dinanga» (Amour), par exemple, l'artiste décroche, en 2002, la palme de Meilleure vedette féminine de la R.D.C., décernée par l'Association des chroniqueurs de musique congolais (ACMCO). «Malu» (Problème), son 21<sup>e</sup> album enregistré et produit à Paris, lui vaut le prix de Meilleur artiste féminin aux Koras, en 2003. En 2004, la reine du mutuashi se produit à Brazzaville et à Pointe-Noire. Une année après, elle est sacrée Meilleure artiste féminine au Bénin. Le double album qu'elle sort en 2006 lui vaut le surnom

de «Mamu nationale» (maman nationale). L'artiste devient ensuite présidente de la Ligue des femmes du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) créé en 2002 par le président Joseph Kabila Kabange. En 2011, elle est battue aux législatives dans la circonscription de Kananga. Le 16 novembre 2020, Tshala Muana est arrêtée à Kinshasa par les services de l'Agence nationale des renseignements (ANR), après la mise sur le marché d'«Ingratitude», une chanson dans laquelle elle fait allusion au Président Félix Tshisekedi, en le traitant d'ingrat vis-à-vis de son prédécesseur, Joseph Kabila Kabange, qui l'a fait président de la République. Quelques mois après son élargissement, la Mamu nationale est hospitalisée à Kinshasa, suite à une crise d'hypertension artérielle. Ce qui la pousse à s'éloigner de la scène. La disparition de Tshala Muana est une grande perte pour la musique congolaise et africaine.

Adieu la reine!

Véran Carrhol YANGA



## AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 Octobre 2022, à Pointe-Noire, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Tié-Tié, le 03 Novembre 2022, sous le numéro 2177, Folio 213/7, et au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, il a été constitué en application du décret N° 2017-41 du 28 mars 20217, une Société A Responsabilité Limitée, répondant aux caractéristiques suivantes:

**Dénomination sociale:** MWESI 14

**Forme sociale:** Société à responsabilité limitée.

**Capital social:** Un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en deux cent parts (200) parts sociales de cinq mille (5.000) Francs CFA, chacune entièrement libérées en totalité.

**Siège social:** Immeuble LAURE, quartier Rex, Grand Marché, Pointe-Noire, République du Congo.

**Objet social:** Les prestations de services dans les domaines informatiques, notamment (Le Consulting Digital et Industriel, Ingénierie Informatique, Prestations IT et Développement Web, Formation et Accompagnement, Recrutement).

**Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

**Gérant:** MOUANGA MAKANGO Junior Chrys Gloire.

**Qualification professionnelle du gérant:** Ingénieur Informatique.

Immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire: le 10 Novembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B12-00228

**Pour insertion légale**

**Julio MAKOUBA**

**Associé Gérant**

**Conseil Fiscal Agréé CEMAC N°276**

**CMJ & PARTNERS**

**Société Agréée CEMAC N° SCF 029**

**julio.makouba@cmj-partners.com**



## AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Septembre 2020, à Pointe-Noire, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre, le 08 Octobre 2020, sous le numéro 4746, Folio 172/45, et au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, il a été constitué en application du décret N° 2017-41 du 28 mars 20217, une Société A Responsabilité Limitée, répondant aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale:** CMJ & PARTNERS.

**Forme sociale:** Société à responsabilité limitée.

**Capital social:** Deux millions (2.000.000) Francs CFA, divisé en deux quatre cent parts (400) parts sociales de cinq mille (5.000) Francs CFA, chacune entièrement libérées en totalité.

**Siège social:** 1<sup>er</sup> étage Immeuble 2MP, Avenue Marien Ngouabi, Rond-point Ex Bata, Pointe-Noire, République du Congo.

**Objet social:** L'assistance, le conseil et la rédaction de tous les actes juridiques pour le compte de ses clients.

**Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

**Gérant:** MAKOUBA MOUYAMA Julio Chancel.

**Qualification professionnelle du gérant:** Expert juridique et fiscal, Agrément CEMAC n° CF 276.

Immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire: le 23 Septembre 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B12-00126

**Pour insertion légale**

**Julio MAKOUBA**

**Associé Gérant**

**Conseil Fiscal Agréé CEMAC N°276**

**CMJ & PARTNERS**

**Société Agréée CEMAC N° SCF 029**

**julio.makouba@cmj-partners.com**

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES / DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

### INSERTION LEGALE ANNONCE LEGALE N°412/2022/BZ-C INSERTION LEGALE

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	29333 du 27-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.775,36m2	VILLAGE DIEU LE VEUT (NGABE)	POOL	ONIANGLUE Grace
2	29287 du 11-10-22	Sect P7, bloc 39 (ex.40) ; Pile 10 (ex.8bis) ; Sup : 808,91m2	28, RUE LAGUE	4-BZV	MPOUKI MOUSSOUKI Dieudonné
3	29335 du 27-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 40.000,00m2 (4ha)	VILLAGE DIEU LE VEUT (NGABE)	POOL	ONIANGLUE Timao Aïneo Milan
4	29334 du 27-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 13.000,00m2 (1ha30ca)	VILLAGE DIEU LE VEUT (NGABE)	POOL	ONIANGLUE Prince Alban
5	21480 du 18-03-20	Sect P12, bloc 45 ; Pile 18 ; Sup : 237,00m2	5, RUE MANGUENGUENGUE	6-BZV	OBOA EYENGA Viviane
6	28140 du 26-01-22	Sect P1, bloc 2 ; Pile 9 ; Sup : 207,32m2	5, RUE MBOCHIS	3-BZV	KONGO Véronique
7	22359 du 29-10-10	Sect P10, bloc 136 ; Pile 1 ; Sup : 155,52m2	106, RUE NKOUA	5-BZV	NTI Gessilia Antonia Amanda
8	21401 du 02-02-20	Sect CE, bloc 30 ; Pile 02 ; Sup : 470,59m2	6, RUE OMBESSA (QUARTIER DOMAINE)	6-BZV	GAMBOU Alsein Blanchard
9	10670 du 04-08-14	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 956.062,49m2 soit 95ha60a62ca	VILLAGE BAMBOU	POOL	MAMPIEME Jean
10	29366 du 07-11-22	Sect P1, bloc 73 ; Pile 13 (ex.4) ; Sup : 1.426,14m2	CENTRE-VILLE	3-BZV	DIMI-NIANGA Nolog Innocent
11	29022 du 04-08-22	Sect P11, bloc 61 ; Pile 3 (ex.758) ; Sup : 277,50m2	758, RUE MOUILA	5-BZV	TENKAM-KOM Marie Hélène
12	29161 du 12-09-22	Sect P1, bloc 04 ; Pile 01 (ex.02) ; Sup : 295,36m2	22, RUE MAKOKO	3-BZV	ENAMA FIGNAM Maël Mathurin
13	28964 du 21-07-22	Sect P8, bloc 118 ; Pile 4bis ; Sup : 176,91m2	81, RUE KELLE	4-BZV	MODY MAISIRE Magassa
14	28586 du 29-04-22	Sect P15, bloc 134 ; Pile 6 ; Sup : 194,55m2	5BIS, RUE MFOUATY	6-BZV	DZON Ruffin Maximin
15	20999 du 19-11-19	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	NGATSE Xavier Michel
16	21368 du 25-02-20	Sect AP, bloc 96 ; Pile 19 ; Sup : 305,88m2	8, RUE FOUNDOU	7-BZV	Enfants LUZAYISU
17	17515 du 06-08-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.094,93m2	QUARTIER OBANGUI (OYO)	CUVETTE	OLESSONGO Raïssa Cherelle
18	17516 du 06-08-21	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 464,52m2	QUARTIER OBANGUI (OYO)	CUVETTE	OLESSONGO ISSONGO Allegra
19	20212 du 07-01-20	Sect -, bloc -, Pile 1 ; Sup : 5.000,00m2	QUARTIER BIALA (OYO)	CUVETTE	NGATSE Xavier Michel
20	29449 du 22-11-22	Sect P9, bloc 121 ; Pile 13 (ex.14) ; Sup : 415,06m2	101, RUE MOSSAKA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	GONDO ECKACKA Albert Junior
21	28821 du 21-06-22	Sect P4, bloc 76 ; Pile 4 (ex.6bis) ; Sup : 373,63m2	63BIS, RUE OSSELE	4-BZV	GAMBY HAMADI
22	29367 du 07-11-22	Sect P8, bloc 43 ; Pile 7bis (ex.1211) ; Sup : 226,79m2	45BIS, RUE BOUZALA (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	DIMI NGATSE Kevin
23	29421 du 16-11-22	Sect BD4, bloc 186 ; Pile 7bis ; Sup : 181,70m2	40BIS, AVENUE AVENUE HAUTE TENSION	9-BZV	GNONGO Romain Sézard
24	29420 du 16-11-22	Sect BD4, bloc 164 ; Pile 1 ; Sup : 205,01m2	11BIS AVENUE LOUAYA (Q. MATARI)	9-BZV	GNONGO Romain Sézard
25	29397 du 09-11-22	Sect P14, bloc 126 ; Pile 14 (ex.61) ; Sup : 359,35m2	17, RUE MOÏSE ECKOMBAND (MIKALOU)	6-BZV	ITOUA Antony Gervais Beni Pixil
26	28292 du 04-03-22	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 2.000,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	NTSIKA née NTSIMI Germaine
27	29444 du 21-11-22	Sect P11, bloc 114 ; Pile 26bis (ex.140) ; Sup : 183,51m2	140BIS, RUE LOUINGUI	5-BZV	MBONGO LALI kenaya Jauclairssia
28	29385 du 08-11-22	Sect P3, bloc 3 ; Pile 7 (ex.9) ; Sup : 456,29m2	75, RUE MBOCHIS	3-BZV	OBAMBY Patrick Hervé
29	29445 du 21-11-22	Sect P11, bloc 114 ; Pile 26 (ex.140) ; Sup : 186,60m2	140, RUE LOUINGUI	5-BZV	MBONGO ISSAMBE Aurélien Héritier
30	29342 du 31-10-22	Sect D, bloc 10 ; Pile 05 ; Sup : 1.231,81m2	VERS LE CEG (QUARTIER NGATSUENE)	PLATEAUX	MIERE-MOUANKIET Rudy Stephan
31	29345 du 31-10-22	Sect C, bloc 37 ; Pile 05 et 06 ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER NGATSUENE	PLATEAUX	MVIRI Merveil De Roussy
32	29346 du 31-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.075,20m2	VERS LE MARCHE (QUARTIER MBESSALA)	PLATEAUX	VOULAYOU Henriette
33	29344 du 31-10-22	Sect C, bloc 37 ; Piles 05bis et 06bis ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER NGATSUENE	PLATEAUX	NGABOO Alain
34	29343 du 31-10-22	Sect C, bloc 37 ; Piles 11 et 12 ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER NGATSUENE	PLATEAUX	MOULEKEBE Honorine
35	28550 du 15-04-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 642,56m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	ATONGA EWOLA Yvon Kevin
36	29361 du 04-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 345,25m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	KHANDELWAL Vedprakash
37	29384 du 08-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 13.721,93m2	QUARTIER YANA-YANI	PLATEAUX	MOUNTALI Enoch Firfe
38	28901 du 12-07-22	Sect P5, bloc 42 ; Pile 8 ; Sup : 202,54m2	99BIS, RUE LENINE	4-BZV	MFOUTIKA NGOULOU Alvy De Lurçat
39	29425 du 17-11-22	Sect P4, bloc 152 ; Pile 7 ; Sup : 193,71m2	15BIS, RUE BOMITABA	4-BZV	HAIDARA Aï
40	29438 du 18-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 675,19m2	QUARTIER GASTON MPOUILILOU (IMPOH MANIANGA)	POOL	BONGO ATIPO Louis
41	16769 du 23-08-17	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE	POOL	ONTSILA NKOUA OUARTIO Guil Lupin
42	29247 du 28-09-22	Sect P2, bloc 113 ; Pile 02 (ex.4) ; Sup : 900,10m2	4, RUE PAUL KAMBA	3-BZV	MADANI Diïp
43	20895 du 17-10-19	Sect P6, bloc 97 ; Pile 17 (ex.9bis) ; Sup : 194,35m2	149BIS, RUE BATEKES	5-BZV	GAMBOLO Thierry Stanislas Ghislain
44	28914 du 13-07-22	Sect P14, bloc 274 ; Pile 22 (ex.15) ; Sup : 282,83m2	15, RUE CITE DES 16 (QUARTIER MIKALOU)	6-BZV	MOUSSALA Anna Marie
45	29231 du 22-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 300,00m2	RUE SAINT ROGER LETSA (MAKABANDILOU)	9-BZV	IKAMA-IKOMBO Rebecca Cedrilla

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

**Le Chef de Bureau,  
Gilbert MBANDZA**

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2022

## COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

# Pour le Maroc, un fabuleux parcours!

Le parcours rêvé du Maroc a pris une nouvelle dimension avec la victoire, samedi 10 décembre dernier, face au Portugal (1-0) en quarts de finale et la première qualification d'un pays africain pour les demi-finales d'un Mondial. Même si leur rêve pouvait se terminer devant la France, les Lions de l'Atlas sont entré déjà dans l'histoire de l'Afrique.

Après les huitièmes de finale, les quarts de finale. Voie obligée des demi-finales. Des favoris se sont cassés les dents, renversés de leur piédestal. Parmi eux le Brésil, recordman des victoires (cinq titres mondiaux), le Portugal et l'Angleterre. Seules la France, championne du monde en titre, et l'Argentine y ont survécu. Le dernier rescapé, plus ou moins huppés, est la Croatie.

Des humbles, la Coupe du monde a fait des grands, dirait l'autre. Les lions de l'Atlas du Maroc sont allés si loin dans leur quête d'être les premiers africains en demi-finales d'une Coupe du monde, que le monde ne semble plus tarir d'éloges à leur endroit. Mieux, ils ont obligé les chauvins à les respecter. Cette place en demi-finales, ils l'ont prise aux dépens du Portugal. Elle est sans entorse



Les Lions de l'Atlas entrent dans l'histoire de l'Afrique

aucune. Œuvre collective, il est vrai, elle n'en porte pas moins la griffe de... Il a marqué l'unique but marocain en première période de jeu. Et toute l'Afrique a vibré et pleuré de joie. Son ballon rond entrainé de plain-pied dans le giron réservé des seigneurs. Le Maroc pouvait s'arrêter à cette étape de la compétition, aucun regret apparent à son sujet. Il est allé au-delà des espérances des Africains. Il a fait mieux que des favoris. Au fait, parmi les favoris restés

sur le carreau, on retrouve surtout le Brésil qui a été éliminé par une Croatie pourtant peu convaincante depuis le début du tournoi, provoquant ainsi un séisme sur la planète foot. L'Angleterre a mis les pouces devant la France.

Les rescapés ont pris le chemin des demi-finales, l'antichambre de la gloire: Argentine-Croatie (3-0), d'un côté mardi 13 décembre, France-Maroc, de l'autre mercredi 14 décembre. La finale de la 21<sup>e</sup> Coupe du

monde interviendra ce dimanche 18 décembre entre l'Argentine et la France ou le Maroc. Ce n'est peut-être pas cette fois que le capitaine d'une sélection africaine brandira le trophée. Mais pour les connaisseurs du football, ce jour arrivera plus tôt qu'on ne le croit. Car les formations du continent ne cessent de progresser grâce à un formidable capital : les joueurs.

Jean ZENGABIO

## VIE DES CLUBS/DIABLES-NOIRS

## En quête de sponsors pour leur campagne africaine

Le Club sportif multidisciplinaire Diables-Noirs (CSMDN) est en quête de partenaires privés afin, notamment de pouvoir disputer la phase de poules de la Coupe de la Confédération pour laquelle son équipe de football s'est qualifiée pour la première fois de son histoire. Il est à la recherche des moyens pouvant lui permettre de réaliser l'ambition de se distinguer victorieusement.

A cet effet, Fabrice Donald Fylla Saint Eudes, président général du club, a lancé vendredi 9 décembre 2022 une campagne de communication et de soutien intitulée "Tous derrière Diables-Noirs", sortant de l'ordinaire. Il a lancé un appel à mobilisation devant un parterre constitué de responsables d'institutions nationales, de directeurs ou représentants d'entreprises et sociétés parapubliques et privées, les dirigeants des clubs rivaux, les supporters du club, les anciens dirigeants et les sages du club, etc.

Pour celui qui préside depuis quelques mois seulement aux destinées des Diables-Noirs, l'idée, c'est de susciter l'adhésion nationale, jusqu'au plus haut sommet, autour de cette initiative pour qu'ensemble, a-t-il indiqué, « nous ramenions la coupe à la maison ».

Pour que ce rêve se réalise, le club a besoin d'argent. « Votre assistance au club est très attendue. Nous voulons que s'établisse entre le club et vos entreprises un partenariat utile, porteur et réciproquement enrichissant », a déclaré Fabrice Donald Fylla Saint Eudes aux représentants des entreprises, aux mécènes, hommes d'affaires, etc. « Nous vous garantissons une forte visibilité durant la campagne africaine. Votre image sera conduite au



Les responsables et chefs d'entreprises autour de Jean François Ndengué (président d'honneur) et Fabrice Donald Fylla (président général)

rythme de nos succès, et partout où nous irons, dans tous les supports qui seront mis en place. Parce que nous allons en mettre plein la vue pour que tout le Congo soit mobilisé derrière Diables-Noirs», a-t-il soutenu. En effet, l'équipe de communication du club avance qu'il proposera différents supports de visibilité aux éventuels sponsors, partenaires et donateurs : panneaux publicitaires, animations des plateaux de télévision au cours des matchs, diffusion en ligne des matchs, création d'une

chaîne de radio et de télévision, site Web, etc. Aucun club ne soulève plus de passions que Diables-Noirs. Congolais et non-Congolais s'y côtoient. Fort de cela, et conscient de la puissance financière qu'ils pourraient représenter, le président Fabrice Donald Fylla entend aussi mettre à contribution ces supporters et sympathisants. Il leur a expliqué qu'« une cagnotte en ligne percevra les cotisations volontaires du public, d'ici et d'ailleurs, jusque dans la diaspora ».

Les invités ont été unanimes pour reconnaître la qualité de la présentation de l'initiative "Tous derrière Diables-Noirs". « Diables-Noirs, c'est nous, c'est nous tous, c'est chacun d'entre vous, c'est nous tous ensemble. Ensemble nous marquerons l'avenir. Et ce sera ainsi chaque fois qu'un club national ira défendre les couleurs de notre cher pays à l'étranger », a conclu Fabrice Donald Fylla Saint Eudes.

G.-S.M

### Les Diables-Noirs logés dans le groupe B

Les rescapés de la Coupe de la Coupe de la Confédération sont désormais fixés. Si le tirage au sort effectué par la CAF lundi 12 décembre au Caire (Egypte) semble clément pour certains clubs, d'autres devront batailler dur pour passer au tour suivant. Le représentant congolais, Diables-Noirs, est logé dans le groupe B en compagnie de l'ASEC d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Rivers United FC (Nigeria), DC Motema Pembe (RD Congo).

La première journée (Diables-Noirs-Rivers United) se tiendra le 12 février 2023 et la deuxième journée (DCMP-Diables-Noirs), le 19 février 2023. Les troisième (ASEC-Diables-Noirs) et quatrième journées (Diables-Noirs-ASEC) se tiendront respectivement les 26 février et 8 mars 2023. La cinquième journée (Rivers United-Diables-Noirs) est prévue le 19 mars. Quant à la sixième et dernière journée (Diables-Noirs-DCMP), elle se disputera le 2 avril 2023.

## FORMATION CANAL+ UNIVERSITY

## Transmettre la flamme du savoir aux jeunes reporters sportifs

Initiative du Groupe Canal+ visant à contribuer au développement et à l'épanouissement des talents dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma en Afrique, Canal+ University a procédé du 2 au 4 décembre 2022 à l'organisation d'un atelier en faveur des jeunes reporters sportifs, à l'occasion des qualificatifs de la phase zonale du championnat africain de football scolaire de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (UNIFFAC) en République du Congo. L'atelier qui a regroupé 25 des jeunes journalistes en formation au département des sciences et techniques de la communication de la faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH) de l'Université Marien Ngouabi a été animé par Charles Mbuya animateurs des émissions sportives à Canal+. Par la même occasion, des jeunes arbitres ont été formés.



A la fin de la formation

Le championnat scolaire africain UNIFFAC a été une opportunité offerte aux jeunes journalistes en herbe de mettre en pratique ce qu'ils ont appris deux jours durant. C'est la troisième fois, avec le concours de Canal+, que Charles Mbuya animait une formation en journalisme sportif en République du Congo. Mais les formations précédentes d'au moins une semaine, ne concernaient que des journalistes sportifs professionnels.

Cette fois, Canal+ a pensé investir sur les jeunes non expérimentés. L'idée étant de « préparer des futures générations des journalistes sportifs », a fait savoir Charles Mbuya. Et quand la Confédération africaine de football a sollicité Canal+ University de piloter ce projet, « on n'a pas hésité parce que c'est quelque chose qu'on aime faire », a-t-il poursuivi.

Gaëlla Goma-Kongo, une participante à la formation, a retenu que « grâce à cette formation, on ne peut pas s'improviser journaliste sportive. Il est avant tout question de passion, d'aimer la chose. Pour prétendre réaliser un reportage sur un match de football, par exemple, il est important de se préparer, en se documentant et en s'informant, à l'avance, sur les deux équipes, les joueurs, etc. pendant la rencontre, il est question de prendre des notes... l'atelier n'a certes pas duré longtemps, mais j'ai appris pas mal de choses », a-t-elle déclaré, en souhaitant que ce genre d'initiatives se renouvellent.

Marcellin MOUZITA

## UNIFFAC

Le tournoi de la zone UNIFFAC faisant office d'éliminatoires de la CAN-U20 (moins de 20 ans) a connu son épilogue mercredi 14 décembre par deux matchs: Cameroun-RCA et Congo-RDC.

Après les deux premières journées, les Diables-Rouges du Congo pointaient seuls en tête avec 4 points. Suivaient: la RCA (3 points), le Cameroun (2 points) et, lanterne rouge, la RDC (1 point). Nous y reviendrons.

## NECROLOGIE

Germain BATAMIO, grand lecteur de "La Semaine Africaine", Gilbert MIANTAMA, Marcel LOUZOLO, Henriette YENGO et la famille KAHUNGA ont la profonde douleur d'informer les parents, les amis, les anciens élèves du CEG de Boko (promotion 69 à 73), les anciens élèves et professeurs de l'Ecole général Leclerc et connaissances, du décès de leur frère, père, oncle, beau-frère TANDAT Fidèle,



alias Fanta, survenu le 22 novembre 2022 à Brazzaville, des suites d'un AVC. La veillée mortuaire se tient au quartier Ngambio La Base, derrière le Camp Comus, au n°1 de la rue Matoumbou. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement. Que le Seigneur accueille dans son royaume l'âme de son serviteur Fanta.

40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CORAF

# «La CORAF reste et restera un outil stratégique pour notre souveraineté énergétique», affirme Raoul Ominga

La Congolaise de Raffinage (CORAF), filiale détenue à 100% par la Société nationale des pétroles du Congo, totalise ses 40 ans. Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), brosse dans l'interview, ci-après, les péripéties qu'a connues cette société et souligne les défis qu'elle doit relever, tout comme ses perspectives dans le cadre du programme «Performance 2025» qui pourront booster ses capacités en lui permettant de couvrir les besoins nationaux en produits pétroliers finis à hauteur de 85%, d'ici à 2025.

*\*M. Maixent Raoul Ominga, vous êtes Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles du Congo depuis 2018. Votre groupe compte parmi ses filiales la CORAF qui a pour activité principale le raffinage du brut. Pour son 40<sup>e</sup> anniversaire, quel bilan faites-vous de son activité et de son rôle au sein du Groupe SNPC?*

*\*\* Tout d'abord, je vous remercie de l'intérêt que vous accordez au secteur des hydrocarbures et à celui du raffinage en particulier. La Congolaise de Raffinage (CORAF) est une filiale détenue à 100% par le Groupe SNPC avec une capacité nominale de 1. 200. 000 tonnes métriques par an. Elle est chargée de fabriquer les produits pétroliers finis consommés sur le marché local.*

*La CORAF a été mise en service en 1982 à la suite des travaux exécutés par la société française TECHNIP. Elle a connu des problèmes dans son fonctionnement continu dans les années 1996, essentiellement à cause des difficultés liées à l'achat du pétrole brut.*

*Les problèmes de trésorerie ont conduit à un arrêt de production d'environ trente (30) mois. En 2000, la CORAF a repris ses activités après son changement de statut en devenant une filiale à part entière de la SNPC.*

*Avec ce redémarrage, les principaux défis étaient les suivants:*

- le paiement du pétrole brut dans les délais ;
- le recouvrement à temps des factures de vente des produits pétroliers;
- le fonctionnement continu de l'usine sans arrêt par suite d'incident technique;
- la réalisation de la maintenance de l'usine ;
- la formation du personnel et le remplacement des agents mis à la retraite ;
- la réalisation des programmes d'investissement pour améliorer l'outil de raffinage.

La CORAF représente un outil stratégique pour l'indépendance énergétique du pays pour ne pas dépendre totalement des importations. Il est nécessaire de créer les conditions qui permettent de pérenniser l'activité de la CORAF



La CORAF un outil stratégique...

afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations. A travers ces éléments, nous pouvons affirmer que la CORAF présente, aujourd'hui, un bilan satisfaisant. Elle joue son rôle en couvrant environ 60% du marché national contre environ 40% des importations.

*\*Les ambitions du Groupe SNPC en matière de performance se déclinent dans le cadre du programme "Performance 2025". Comment entendez-vous intégrer la CORAF dans ce programme?*

*\*\* La raffinerie de Pointe-Noire, outil de souveraineté énergétique mis en service depuis 1982, comprend des installations vieillissantes.*

*Le programme 2023 de la CORAF a été élaboré en prenant en compte les orientations dictées par le programme "Performance 2025". Ce programme prévoit l'amélioration des performances de la raffinerie par :*

- l'optimisation et la fiabilisation des unités de production;
- la réhabilitation et la sécurisation de stockage;
- la fiabilisation des utilités.

*Actuellement, nous recherchons des partenaires et des financements pour mettre en*



Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo

*dans l'industrie pétrolière?*

*\*\* Nous avons dernièrement déclaré lors de la Conférence Internationale et Exposition sur les Hydrocarbures au Congo que la transition énergétique est inéluctable. Toutefois, en fonction des pays, elle ne se réalisera pas au même rythme et de la même façon. En ce qui nous concerne, l'industrie pétrolière constitue la condition nécessaire pour le dévelop-*

- la mise en place des brûleurs mixtes pour réduire les rejets des nitrites et de gaz carbonique dans les fumées des fours ;
- la réduction du torchage des gaz ;
- l'amélioration des systèmes de traitements des eaux usées avant leur rejet dans la nature;
- l'installation d'unités de production des carburants propres.



... de souveraineté énergétique pour la République du Congo

*pement des infrastructures de production, de traitement, de transport et de stockage permettant d'assurer à terme, la souveraineté énergétique.*

*La question de la transition énergétique se pose aujourd'hui avec acuité. Elle implique nécessairement une adaptation de notre activité de raffinage à la préservation de l'environnement. En la matière, la stratégie de la CORAF va consister à réaliser des investissements appropriés tels:*

- le traitement du jet pour la réduction de la teneur en soufre;

*\*Quelle est la part de la CORAF dans l'approvisionnement du marché national en produits pétroliers finis?*

*\*\* Actuellement la CORAF satisfait 60 à 70 % des besoins du marché national en produits pétroliers finis. Afin de réduire les surcoûts à l'importation des produits pétroliers, la CORAF, dans le cadre de ses investissements, étudie les stratégies permettant d'accroître les quantités de produits à mettre sur le marché national. Le programme «Performance 2025» prévoit une couverture de 85*

*% du marché national à l'horizon 2025.*

*\*Quelles sont les perspectives pour la CORAF, quarante ans après?*

*\*\* La CORAF reste et restera un outil stratégique pour notre souveraineté énergétique. Elle occupe une place centrale dans le dispositif d'approvisionnement du pays en produits pétroliers finis. Après 40 ans d'existence, la CORAF a connu un vieillissement de ses installations et les investissements réalisés en 2015 ont permis d'en moderniser une partie.*

*Les récents audits qui ont été réalisés ont recommandé la modernisation des installations de la raffinerie et le rajeunissement de son personnel. Sa modernisation devient donc une priorité pour le Groupe SNPC et ce processus va occuper une place prioritaire durant notre mandat à la tête de la SNPC.*

*Ce que l'on peut souhaiter à la CORAF, c'est de continuer d'assurer de manière permanente l'approvisionnement du marché national en produits pétroliers raffinés, afin de contribuer au bien-être des populations, suivant la vision exprimée par le Président de*

*la République, Son Excellence Denis SASSOU NGUESO, dans son projet de société, "Ensemble, poursuivons la marche".*

*Les efforts doivent donc être poursuivis pour accroître la capacité de traitement de la raffinerie, assurer la fiabilisation des installations et la pérennité de l'entreprise. Un accent doit également être mis sur le recrutement et la formation afin de disposer d'un personnel compétent capable d'assurer la conduite et la gestion de la CORAF pour les années à venir.*